

## Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2020

---

Le projet de procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2020 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

Comité Syndical  
Réunion du 20 octobre 2020  
Projet de procès-verbal

---

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le jeudi 2 juillet 2020 à 14h dans les locaux de l'Etablissement public Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 février 2020**
2. **Mise en œuvre du plan de continuité d'activité de l'Etablissement dans le contexte de crise sanitaire**
3. **Présentation de l'édition 2018-2019 du Rapport d'activité**
4. **Indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier de l'Etablissement**
5. **Affectation de crédits de reports**
6. **Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2020**
7. **Soutien d'étiage – Point hydrologique sur l'état de la ressource avant l'été 2020**
8. **Restitution des résultats de l'étude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villerest**
9. **Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
10. **Avancement de l'étude de type « 3P » sur le bassin du Cher et ses affluents**
11. **Point d'information sur le plan Loire**
12. **Proposition de l'Etat de poursuite du portage de l'action de soutien d'effectifs en saumon**
13. **Subventions « Patrimoine »**
14. **Gestion du personnel**
15. **Questions diverses**

**Etaient présents ou représentés (présentiel ou visioconférence)**

**DEPARTEMENTS**

M. François BERGER	Haute-Loire
M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
Mme Carole CHENUET	Saône-et-Loire
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Jérémie LACROIX	Loire

M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Jean-Luc POIDEVINEAU	Maine-et-Loire
M. Jean-Luc RIGLET représenté par M. Thierry SOLER	Loiret
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

#### **VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

M. Jean-Pierre BELLEIL	Pays d'Ancenis
M. Jean-Pierre BERGER	Saint-Etienne Métropole
M. Georges BORDAT	Le Grand Charolais
M. Thierry CHAVAREN	Loire Forez Agglomération
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Jacques GUÉGNARD	Loire Layon Aubance
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Rémy VIROULAUD	Limoges Métropole

#### **SICALA**

M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
--------------------	-------------

#### **Délégations de vote**

M. Jean-Paul BRINGER (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay) à M. Georges ASSEZAT

M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier) à M. François BERGER

M. Philippe COULON (Riom Limagne et Volcans) à M. Thierry CHAVAREN

M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Nathalie ROUSSET

M. Sylvain DARDOULLIER (Forez-Est) à M. Jean-Pierre BERGER

M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à Mme Nadine RIVET

Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Jacques GUEGNARD

M. François DUMON (Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt) à M. Georges BORDAT

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays-de-la-Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU

Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Thierry SOLER

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Rémy VIROULAUD

M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Jean-Pierre BELLEIL

M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à M. Jean-Pierre GUÉRIN

Mme Catherine LHÉRITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à Mme Carole CHENUET

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à Mme Christiane JODAR

M. Gabriel MAQUIN (Conseil départemental de l'Allier) à M. Jérémie LACROIX

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Bernard PALPACUER

Mme Michelle RIVET (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Fabrice BOIGARD  
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Jean-Luc POIDEVINEAU  
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRÉCHET

**Excusés**

Mme Stéphanie ANTON  
M. Patrick BAGOT  
M. Jean-Luc BERGEON  
M. Hicham BOUJLILAT  
Mme Jocelyne BOUQUET  
M. Jean-Paul BRINGER  
Mme Andréa BROUILLE  
M. Philippe CHAMBRIER  
M. Claude CHANAL  
M. Jacques CHEVTCHENKO  
M. Christian CHITO  
Mme Frédérique COLAS  
M. Michel CONTOUR  
M. Philippe COULON  
M. Christian COUTURIER  
M. Sylvain DARDOULLIER  
M. Jean-Louis DEMOIS  
M. Louis DE REDON  
M. Alain DESSERT  
Mme Isabelle DEVAUX  
M. Pierre DOURTHE  
M. Christian DUMAS  
M. François DUMON  
M. Xavier DUPONT  
M. Bruno DURAND  
M. Thierry GAILLARD  
M. Laurent GERAULT  
Mme Chantal GIEN  
M. Alain HERTELOUP  
M. Freddy HERVOCHON

M. Guy HOURCABIE  
M. Jean-Charles JUHEL  
M. Joseph KUCHNA  
Mme Brigitte LARDY  
M. Didier LAVILLE  
M. Bernard LEBEAU  
M. Jean-Claude LEBLANC  
Mme Catherine LHÉRITIER  
M. Bruno LIANCE  
Mme Aurélie MAILLOLS  
M. Jean-Claude MAIRAL  
M. Gérard MALBO  
M. Gabriel MAQUIN  
M. Louis-François MARTIN  
M. Eric MESEGUER  
M. Jean-Claude MORIN  
Mme Nathalie POIRIER  
M. Eric PROVOST  
Mme Michelle RIVET  
Mme Bernadette ROCHE  
M. Henri SABAROT  
Mme Dominique SARDOU  
M. Bernard SAUVADE  
M. Jean-Pierre TAITE  
Mme Marie-Thérèse VIALLE  
M. Jean-Pierre VIGIER  
M. Maurice WEISS

**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur ressource en eau  
M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée  
M. Laurent BOISGARD, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée  
M. Emmanuel LEHMANN, chef du service Barrages  
M. Pierre PHILIPPE, chef du service Dignes

Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière

Mme Sylvie ASSELIN, chargée de communication

M. Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire

M. Guillaume CHOUMERT, SGAR Centre-Val de Loire

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

- 20-29-CS      Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 février 2020
- 20-30-CS      Affectation de crédits de reports
- 20-31-CS      Décision modificative n°2 du budget principal 2020
- 20-32-CS      Décision modificative n°2 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2020
- 20-33-CS      Connaissance des températures de l'eau à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents
- 20-34-CS      Coopération renforcée avec le Département d'Indre-et-Loire
- 20-35-CS      Anticipation de la gestion des digues domaniales en réponse à la demande de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye (45)
- 20-36-CS      Réalisation de 10 zooms territorialisés sur des zones d'expansion de crues potentielles
- 20-37-CS      Attribution d'une subvention au Club Athlétique Langonnais
- 20-38-CS      Attribution d'une subvention à la Revue archéologique du Centre de la France
- 20-39-CS      Attribution d'une subvention à la ville de Châteauneuf sur Loire (45)
- 20-40-CS      Attribution d'une subvention à Saint Etienne Métropole (42)
- 20-41-CS      Transformation de poste au tableau des effectifs
- 20-42-CS      Prolongation de mission au titre du besoin des services
- 20-43-CS      Renouvellement d'une mise à disposition
- 20-44-CS      Création d'un emploi non-permanent – Contrat de projet « Zones humides » SAGE Allier aval
- 20-45-CS      Création d'un emploi non-permanent – Contrat de projet – Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens
- 20-46-CS      Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « PTGE Allier aval »

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Il est 14h04. Merci à l'ensemble des présents. Pour ceux à distance, est-ce que tout le monde entend ?  
C'est bon, vous m'entendez ? Très bien.

Je demande aux personnes qui sont en visio de bien couper leur micro. Après chaque dossier, je demanderai s'il y a des interventions et là vous ouvrez votre micro et vous faites part de votre demande. On va faire comme ça.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On va pouvoir attaquer.

Ce Comité syndical est important parce que, malgré le contexte, on a quand même besoin de faire le point sur plusieurs dossiers. Pas encore avec les nouveaux élus, pour certains. Avec la période que nous avons traversée, les élections ont pris un peu de retard. Du coup, on espère avoir les nouveaux délégués des communes – plutôt des intercos maintenant – pour un Comité qui est prévu en octobre.

On va attaquer l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 février 2020**

Est-ce qu'il appelle des commentaires, des questions ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Pareil, je demande aux personnes qui sont en visio. Si vous n'intervenez pas, je considère que c'est un vote pour.

Oui, Monsieur BERGER ?

### **INTERVENTION DE M. BERGER**

Oui, c'est que c'est bon.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Oui et si jamais vous vouliez vous abstenir ou voter contre un dossier, vous intervenez. On vous laissera la parole et on prendra bien sûr en compte votre vote.

S'il n'y a pas d'intervention de la part de la visio, cela veut dire qu'il y a accord.

Je vous en remercie.

## **2. Mise en œuvre du plan de continuité d'activité de l'Etablissement dans le contexte de crise sanitaire**

On voulait faire un point sur ce sujet.

Un petit peu comme tout le monde, on a fait face, surtout en plus avec notre activité qui bien sûr ne s'arrête pas. L'eau ne s'est pas arrêtée de couler, même au contraire, avec des pluies assez importantes il y a quelques jours.

La mise en œuvre du PCA a encore une fois, comme on le disait, illustré les capacités d'endurance et de résilience de notre Etablissement. Vous avez bien sûr dans le dossier un certain nombre d'informations.

Bien sûr la continuité du service était essentielle, en particulier sur deux missions sensibles que sont la gestion des barrages de Naussac et de Villerest, ainsi bien sûr que celle des digues dont vous nous avez confié la gestion.

J'ai été en lien régulièrement avec Monsieur le Directeur qui n'a pas quitté l'Etablissement, qui était vraiment présent et je l'en remercie, sachant bien sûr que tous les services qui pouvaient être en télétravail ont été en télétravail, comme un peu partout. Le plus important était la sécurité de nos personnels et bien sûr, après, que l'activité puisse continuer.

Le point important quand même, ce jour, est qu'aucun des agents de l'Etablissement ne s'est vu affecté par la pandémie. C'était un petit peu la crainte de chaque président, de chaque maire, que l'on puisse avoir un cas dans son personnel. Cela n'a pas été le cas. On ne peut que s'en réjouir.

Dès le 17 mars, à peu près pour la moitié des effectifs, l'obligation de présence sur les lieux de travail a été écartée, le télétravail étant privilégié. Certaines personnes ne pouvaient pas être en télétravail, donc elles ont été en ASA (autorisation spéciale d'absence). On a tous connu ça dans nos collectivités.

La limitation du nombre d'agents en présentiel s'est poursuivie en avril, avec une moyenne inférieure à 10% ce mois-là.

A partir du 11 mai, date de début du déconfinement. Le 11 mai, on n'en était pas encore à aujourd'hui, on était tous un peu inquiets. Le parti a donc été pris d'un retour progressif au bureau, avec une première phase de trois semaines pendant laquelle le télétravail et/ou le travail à la maison ont été maintenus, dans toute la mesure du possible. D'ailleurs, c'étaient aussi les consignes que l'on avait. Les seules dérogations, dans la continuité du mode de faire en vigueur depuis la mi-mars, ont concerné principalement les services déjà identifiés comme « essentiels ». Vous comprenez bien que pour les barrages et les digues, pour certains travaux, certaines missions, il fallait être sur place.

A partir du 2 juin a été ouverte la possibilité, pour les agents exerçant sur site répondant aux exigences de sécurité sanitaire et ayant fait part de leur souhait d'un retour en présentiel – là aussi, sur la base du volontariat. Pour les autres sites, un roulement a pu être organisé de façon à garantir le respect des consignes de sécurité. Et d'ailleurs, on maintient toujours ces consignes de sécurité sur tous les sites, y compris pour nous.

Vous avez plein de graphiques dans votre dossier qui vous donnent un petit peu, suivant les dates, les personnes qui étaient présentes, qui étaient en télétravail, qui étaient en ASA.

On peut quand même préciser que 11 agents, soit moins du quart de l'effectif, ont bénéficié d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pendant cette période, avec un total cumulé de 127,5 jours.

Les dépenses effectuées – parce que, un peu comme partout, on a eu quand même quelques frais – s'élèvent à 4.651 € très précisément en termes de fonctionnement (masques, protections, gel désinfectant et lingettes) et 22.728 € en termes d'investissement, par rapport au télétravail, pour des licences essentiellement (20) et 5 ordinateurs.

Je ne pense pas que le télétravail va devenir la règle. Je ne suis pas un fana du télétravail même si je pense que ça peut être intéressant. Mais je pense que le présentiel est important parce qu'il y a une dynamique de groupe. Mais on sait que dans certains cas, le télétravail peut être intéressant, quand il est bien organisé. Sur un jour par semaine, ça peut toujours être intéressant, surtout si on a un peu de distance. Ces investissements, entre les ordinateurs portables et les licences ne sont pas perdus.



Enfin, pour ce qui est de la communication de crise de l'Etablissement, le seul message institutionnel diffusé pendant toute cette période, l'a été dès le début avril. Pour autant, la communication opérationnelle, relative aux interventions de l'Etablissement, s'est poursuivie sans interruption. Elle a permis d'illustrer comment, très concrètement, était assurée la continuité d'activité, en particulier pour les services « essentiels ».

Encore une fois, comme je disais, on l'a vu début juin avec l'événement pluvieux – Cévenol même – que nous avons eu. A cet égard, j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, la crise sanitaire a remis en évidence le caractère indispensable de l'efficacité de la prévention dans la gestion des risques ainsi que l'importance de la cohérence des interventions dans l'espace et dans le temps.

On peut dire qu'on a passé la crise bien, au niveau de l'Etablissement, c'est une fierté. Donc je remercie encore le Directeur général des services et toute son équipe, pour le travail qui a été effectué pendant cette période qui n'était pas facile. C'était anxiogène, on ne savait pas trop où on allait. Aujourd'hui, on ne sait pas trop où on va encore mais on y voit un peu plus clair malgré tout. Vu les missions qui étaient les nôtres, ce n'est pas une pandémie à l'intérieur de l'Etablissement qui aurait pu nous mettre vraiment en difficulté. Donc on peut être satisfait de la gestion de cette crise.

Monsieur le Directeur, vous voulez ajouter quelque chose ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Simplement dire que, pour l'instant, on n'utilise pas l'imparfait. On utilise toujours le présent puisqu'on est très heureux de ne pas être affecté de quelque façon que ce soit, pour quelque raison que ce soit, mais on considère qu'on n'est toujours pas sorti d'affaire et que la prudence s'impose.

Le deuxième élément – mais pour l'avez souligné – vu la nature des services que l'on doit rendre aux collectivités, c'est que la continuité d'activité a effectivement été assurée pendant toute cette période-là. Si je prends par exemple le service des barrages, c'est les événements qui font ça, on a commencé très tôt à lâcher de l'eau à partir du barrage de Naussac, avant même d'entamer le soutien d'étiage sur l'Allier. De plus, fait assez inhabituel, on s'est retrouvé avec un épisode pluvieux et orageux en plein mois de juin, qu'il a fallu gérer à Villerest. Par ailleurs, le nouvel exploitant du barrage de Naussac, qui succède à l'ancien qui a été mis en liquidation en fin d'année dernière, n'a pris ses fonctions qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril. Pour autant, il a fallu faire tous les travaux habituels d'entretien. On ne peut pas intervenir sur un barrage n'importe quand, il y a des périodes pour faire les travaux. Et si ce n'est pas cette année-là, on peut perdre un an de plus pour les faire. Cela a été possible tout simplement parce que le PCA précise comment les prises de relais se font et comment on intervient, y compris parfois avec en deux, trois ou quatre chaînons manquant. En tous les cas, les agents ont fait ce qu'ils avaient à faire, et c'est déjà pas mal.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires, sur cette présentation du PCA ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au point suivant.

### **3. Présentation de l'édition 2018-2019 du Rapport d'activité**

Un rapport d'activité qui est très bien fait. Il existe en version électronique et en version papier. On trouve rapidement toutes les informations.

Madame ASSELIN.

#### **INTERVENTION DE MME ASSELIN**

Merci M. le Président.

Je vais vous présenter le rapport d'activité 2018-2019, rapport qui a été diffusé fin avril par courrier (joint à la présente note).

Comme vous l'avez dit, il est sous forme de livret retraçant l'essentiel des interventions de l'Etablissement et il est décliné en catalogue numérique offrant de nombreux liens.

Comme chaque année, on essaie au maximum de recourir à l'infographie qui permet une lecture plus facile, plus lisible, pour une meilleure compréhension des actions. A titre d'illustration, et à partir de ce rapport numérique, je vais vous présenter un peu plus en détail les différents chapitres et puis, peut-être, zoomer sur un des chapitres. On a cette année choisi « Aménagement et gestion des eaux ».

Comme vous pouvez le voir, le sommaire est cliquable. On y retrouve les chapitres habituels :

1. Mot du président
2. Evénements marquants
3. Exploitation des ouvrages
4. Evaluation et gestion des risques d'inondations
5. Aménagement et gestion des eaux
6. Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation
7. Annexes (dans lesquelles on peut trouver l'ensemble des éléments administratifs et financiers)

Si l'on rentre dans le chapitre « Aménagement et gestion des eaux » :  
Tous les chapitres sont constitués de la même façon.

A gauche, les actions en chiffres :

Les 182 communes sur lesquelles on a inventorié les zones humides, ce qui représente la superficie du département de la Lozère.

On peut aussi évoquer les 40 ouvrages hydrauliques étudiés pour lesquels les projets d'aménagements ont été finalisés.

A droite, vous avez toute une page consacrée aux publications. Chaque [...] est cliquable. Ce sont des publications consacrées aux actions menées au titre des SAGE, des contrats territoriaux, voire les actions menées en direct par l'Etablissement. Cela prend la forme de plaquettes, de *motion design*, de vidéos, de [...]. Chaque [...] renvoie [...]

Ensuite, on a listé les principales actions menées au titre des SAGE, des contrats territoriaux, sur la page de gauche, de façon toujours très synthétique.

Ensuite, on a fait quelques zooms. En l'occurrence, vous pouvez voir la 8<sup>ème</sup> conférence des président(e)s des commissions locales de l'eau, à laquelle avait participé notamment le président du Comité de bassin.

Toujours sous forme de liste, on a évoqué l'ensemble des participations à des événements, dans lesquels on a pu notamment présenter les actions menées dans le cadre des SAGE, plus largement dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des eaux, auprès de différents publics.

On a également listé nos collaborations à des projets de recherche.

Là encore, si vous survolez, vous avez accès à certains liens qui vous renvoient sur des documents plus développés.

Ensuite, on retrouve des encarts [...] vous avez encore les études HMUC, la dynamique « naturelle » de la Loire forézienne à restaurer. Et puis après, on retrouve l'ensemble des éléments sur l'état d'avancement des contrats territoriaux.

Et le chapitre se termine sur notre intervention dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et le suivi des populations de migrateurs.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Voilà. Donc, bien résumé. Il y a beaucoup d'informations, très synthétisées. C'est très précis et je pense que c'est intéressant parce qu'on va tout de suite à l'essentiel. J'ai beaucoup apprécié, le format, en plus, et tout fait en interne.

#### **INTERVENTION DE MME ASSELIN**

Rédigé en interne.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Oui, rédigé. Je me doute bien que vous n'avez pas imprimé ! Mais c'est déjà un gros travail en effet.

#### **INTERVENTION DE MME ASSELIN**

Oui, c'est un gros travail.

#### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

Peut-être l'envoyer aux Com Com.

#### **INTERVENTION DE MME ASSELIN**

La diffusion (papier) est de 300 exemplaires et puis ensuite on fait un emailing à 10.000 interlocuteurs, dont les EPCI.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Oui, j'ai fait un courrier – qui est dans le dossier –, qui a été envoyé à un maximum d'interlocuteurs.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport d'activités ?

Merci en tout cas de cette présentation.

### **4. Indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier de l'Etablissement**

On poursuit avec les indicateurs, avec Zoé, qui va venir.

C'est très concret, c'est très intéressant, on met en évidence plein de choses. On ne s'ennuie pas en regardant ça. Je vous laisse présenter le document.

#### **INTERVENTION DE MME DECOLLY**

Merci Monsieur le Président.

Comme mentionné en préambule, nous avons souhaité mettre à la disposition des délégués de l'Etablissement, notamment, un outil complémentaire qui compile les éléments clés en termes d'indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier de notre Etablissement.

Ces éléments permettent de quantifier et de suivre notre activité au plus près.

## **Activité administrative**

Nous suivons évidemment l'évolution du nombre de délibérations adoptées en Bureau et Comité Syndical, ainsi que leur taux d'exécution. Le point réalisé pour 2017-2019 nous montre également la répartition territoriale de ces délibérations, qui concernent l'échelle du bassin pour plus de la moitié d'entre elles, la Loire amont pour un quart d'entre elles, la Loire moyenne pour 16% et 7% pour le secteur de la Loire aval.

En termes d'activité administrative, nous suivons également le nombre de courriers reçus et envoyés par l'Etablissement chaque année, ce qui représente encore malgré tout une indication de l'attractivité de nos missions. Cela dit, la baisse ou la stagnation du nombre de courriers constatée ces dernières années peut traduire également le virage de la dématérialisation. Cette dématérialisation entraîne une baisse logique des frais d'affranchissement et du volume de papier bureautique consommé, nous permettant de suivre ainsi l'esprit de la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui nous demande un effort sur ce point-là.

Enfin, concernant nos indicateurs d'activité administrative, nous suivons évidemment de près les éventuels contentieux subis ou portés par l'Etablissement, l'objectif étant de respecter la réglementation et donc d'en avoir le moins possible évidemment. Ou encore de les gagner, s'il y en a. On note sur ce sujet seulement deux contentieux cristallisés depuis le début des années 2000 en matière de gestion du personnel. Aucun recours notamment en matière de commandes publiques.

Vous verrez dans la note, si vous le souhaitez, un focus sur les recours gracieux portés par l'Etablissement auprès de ses co-financeurs.

## **Indicateurs de suivi budgétaire et financier**

On peut commencer par une note positive en constatant l'absence totale d'endettement de l'Etablissement, ce qui représente une force pour ses finances.

### Dépenses

Notre objectif reste de garantir l'exécution budgétaire en termes d'utilisation des crédits alloués chaque année, avec un suivi quasi quotidien de nos taux d'engagement et de mandatement. Nous essayons ainsi d'assurer chaque année un taux d'engagement supérieur à 90% et un taux de mandatement supérieur à 65%.

Sur la période 2007-2019, nous obtenons ainsi un montant moyen de mandatement de l'ordre de 14,5 M€ par an.

Sachant que l'Etablissement ne maîtrise que pour partie l'utilisation des crédits, notamment car celle-ci est souvent conditionnée par les décisions de tiers co-financeurs [...]. Cela a pour effet de ralentir la notification des marchés aux montants les plus importants.

### Marchés et commandes publiques

Nous travaillons à rapprocher la programmation des besoins actés lors du vote du budget et l'exécution des marchés pour l'année concernée, avec en moyenne une quarantaine de procédures par an. Nous couvrons ainsi les besoins de l'Etablissement essentiellement en marchés de prestations intellectuelles (70% de nos marchés notifiés) et le reste pour réaliser les travaux nécessaires sur nos équipements lourds (barrages ou parfois. [...]).

Notre activités « marchés » nécessitent en moyenne la réunion de quatre commissions d'appels d'offres par an et évidemment nous suivons de près les [...] d'avenants à nos marchés en cours d'exécution [...] nous aide aussi à améliorer la définition de nos besoins.

Et d'ailleurs, depuis 2014, nous menons un travail de programmation et mutualisation de nos procédures, à même échelle, en lien avec la définition de nos besoins, ce qui nous permet d'assurer une exécution budgétaire la plus complète possible.

Si vous le souhaitez, vous retrouverez dans la note un focus sur cette démarche prévisionnelle « marchés ».

### Activité « comptable »

A la suite, dans la même note, vous retrouverez nos indicateurs d'activité comptable, exposés notamment chronologiquement (graphiques qui ressemblent à des électrocardiogrammes [...]). Malgré ces soubresauts d'activité, qui n'ont rien d'original pour une activité comptable finalement, nous prenons un soin particulier à suivre nos délais de paiement, que nous nous devons de restreindre le plus possible en vue d'entretenir une relation de qualité avec nos fournisseurs. Sur ce sujet, de 2015 à 2019, nous avons réglé moins de 1.200 € d'intérêts moratoires, ce qui reste un montant, somme toute, assez modeste.

Voilà ce qu'il en est pour les dépenses.

### Ressources

Nos indicateurs nous aident à suivre et à optimiser la perception de ces ressources. Nous suivons évidemment l'évolution relative des recettes qui se partagent en ordre d'importance entre la redevance soutien d'étiage, la mobilisation des [...], les contributions statutaires de nos collectivités membres et plus marginalement les produits de la vente d'électricité au barrage de Naussac.

L'objectif poursuivi en matière de ressources est bien évidemment d'optimiser leur perception. Ainsi, par exemple, pour la redevance soutien d'étiage, à titre d'illustration, nous émettons en moyenne 350 titres par an. Nous constatons, sur ces 350 titres, un nombre de titres annulés très limité, ce qui nous permet d'assurer la perception de la quasi-totalité des redevances émises, avec l'aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Nous nous attachons également à suivre de près les co-financements demandés pour des opérations auprès de l'agence de l'eau et des fonds européens FEDER. Ces co-financements représentent une part de ressources importante pour l'Etablissement. Il faut dire aussi qu'ils représentent un travail important pour en obtenir le versement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez plonger dans les méandres de ces demandes auprès du FEDER et de l'Agence de l'eau, pour période 2014-2019.

### Immobilier

Enfin, au titre du suivi des indicateurs d'activité, nous suivons le bilan financier de l'acquisition et installation dans ces locaux, ici même, dans lesquels nous vivons aujourd'hui [...]. Depuis notre installation en 2013, nous suivons les coûts annuels de ces bâtiments, rapportés notamment au nombre de postes de travail disponibles.

Voilà pour la présentation de ces indicateurs de suivi de notre activité administrative, budgétaire et financière, que nous espérons aussi transparents que possible, transparents pour vous évidemment mais aussi pour les services de nos collectivités ainsi que toutes personnes concernées.

Ces indicateurs, nous les tenons à jour, nous les tenons à votre disposition et nous devrions être amenés à vous les présenter sur un [...], probablement à [...].

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien. Merci. La présentation était très complète. Vous avez tous les documents dans les dossiers.

C'est rassurant et puis le fait qu'on soit propriétaire des locaux est vraiment positif et important, et l'endettement égal à zéro est rassurant, déjà en temps normal mais encore plus dans les périodes qu'on vit actuellement.

Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'informations ?

### **INTERVENTION DE M. SOLER**

Bonjour. Cela fait longtemps que je ne suis plus titulaire ici, je siége en tant que suppléant, mais j'ai quand même souvent des retours de la population ou d'autres élus sur l'Etablissement. Je reviens là sur l'achat immobilier qui avait fait l'objet quand même de quelques commentaires à l'époque et qui continue d'en faire quelquefois autour de moi. Donc, je voulais savoir s'il était possible aussi d'estimer dans ce bilan quelque chose comme l'amortissement de l'achat ou au moins les frais financiers des emprunts.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Il n'y a pas eu d'emprunt. En fin de compte, il n'y a aucun emprunt dans l'Etablissement.

#### **INTERVENTION DE M. SOLER**

Là, on compare avec la location mais du coup, effectivement, il faut peut-être prendre en compte l'amortissement lui-même, même si à la fin ça restera un bien, de façon à pouvoir défendre cette stratégie, que j'ai soutenue depuis le début.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je crois savoir que la valeur du bien ici a pas mal augmenté. Le bâtiment est magnifique mais aussi les alentours que la ville d'Orléans a beaucoup améliorés. Le bâtiment a pris de la valeur.

Je n'étais pas là à l'époque mais je pense en effet que c'était vraiment une excellente idée, en plus au bon moment et sans endettement. Aujourd'hui on ne peut qu'être satisfait de cet achat.

Monsieur le Directeur.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Une précision simplement, en lien effectivement avec ce que disait Monsieur SOLER, à savoir qu'à l'époque certains pensaient que l'Etablissement public Loire s'installait dans un château. Ils confondaient avec le château qui est derrière. C'était en 2013, on est maintenant en 2020. Ce qu'on a voulu vérifier chaque année, c'est que ce que l'on payait, à combien tout cela revenait, y compris la fiscalité qui, elle, baisse rarement, de même que les assurances, etc. On constate en 2020 que c'est toujours moins cher que ce que l'Etablissement payait dans les locaux qu'il occupait au BRGM. Et pour ceux qui avaient pu nous rendre visite au BRGM, ils s'étaient rendu compte qu'il s'agissait d'un Pailleron. Donc on était dans un Pailleron qui coûtait plus cher que ce bâtiment où nous sommes aujourd'hui. Dans ce contexte, c'est un peu contrintuitif, mais c'est la réalité des faits. La valorisation pour l'Etablissement, elle découle des choix judicieux faits par les élus. Ils ont permis d'obtenir cette valorisation du bien qui est aujourd'hui déjà extrêmement conséquente.

#### **INTERVENTION DE M. GUÉRIN**

Juste une question. Il était dans l'état actuel ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Non, il était sérieusement délabré. L'acquisition est intervenue par le biais d'une vente en l'état futur de rénovation.

Les seules difficultés qu'il a fallu intégrer, c'est qu'il s'agit d'un immeuble qui impose des contraintes en termes d'organisation de l'espace, et d'autorisations à obtenir du fait de son statut. A titre d'exemple, aujourd'hui on a une multitude de vélos à positionner pour accueillir les agents. Mais de là à obtenir le droit de construire un local à vélos, cela peut prendre un petit moment avec l'architecte des bâtiments de France...

Autrement dit, ce n'est pas toujours simple. Il y a des contraintes comme cela mais on s'en accommode.

*[...] Brouhaha*

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

L'Etablissement n'est propriétaire que de l'entrée au rez-de-chaussée, ainsi que du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> étage.

[...] *Brouhaha*

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Par ailleurs, il ne dispose que d'une dizaine de places de parking. Les autres appartiennent à des gens qui habitent dans des appartements à droite, à gauche, ou qui travaillent à proximité, notamment pour les 2 entreprises qui occupent le rez-de-chaussée.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

En tout cas, merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Oui, Monsieur le Directeur.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Une précision par rapport à ce qu'a indiqué Zoé quand elle parlait des recours juridiques. L'ensemble des recours ont été gagnés par l'Etablissement. Par ailleurs, tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de problème de ce côté-là, on n'a pas introduit d'éléments à la fois sur le contrôle de légalité et sur d'éventuels recours auprès de la CADA. On n'a pas souligné non plus le fait qu'on essaie de privilégier à chaque fois que c'est possible la médiation avant d'aller au contentieux.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien. S'il n'y a pas de besoin d'autres informations, on reste avec Zoé DECOLLY pour l'affectation des crédits de report à la demande des adhérents.

## **5. Affectation des crédits de reports**

### **INTERVENTION DE MME DECOLLY**

Vous connaissez le principe :

Les délibérations de 2009, 2010 et 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports des opérations « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre », permettent l'utilisation de ces crédits en substitution des subventions qui seraient appelées auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

Les demandes parvenues au premier semestre 2020 concernent toutes les crédits disponibles au titre de l'opération « Chambonchard ». Elles portent toutes sur le financement de l'étude 2020 sur la colonisation du bassin du Cher par l'anguille, à hauteur de 1.186 € environ pour le Conseil Départemental du Cher, pour le Conseil Départemental du Loir-et-Cher et pour le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ; et à hauteur de 3.557 € pour le Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Et enfin, rajouter que le Conseil Départemental du Cher nous a également indiqué vouloir utiliser ces crédits à hauteur de 2.800 € pour le financement de l'étude sur l'exploitation des potentialités des champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE Yèvre Auron.

Nous vous proposons de donner une suite favorable à ces demandes en adoptant la délibération associée.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Ce ne sont pas des montants importants. Vous avez l'habitude de ce genre de délibération.

Il n'y a pas de commentaire ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

## **6. Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2020**

Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> décision modificative pour l'exercice 2020. Elle a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Et je rappelle – c'est toujours important – qu'elle n'appelle pas à contribution ni à redevance supplémentaire. Je pense que quand on a dit ça, on a déjà fait une grande partie du chemin.

Pour être un peu plus précis :

### Exploitation des ouvrages

Concernant d'abord le budget annexe « exploitation des ouvrages » et plus précisément l'entretien du barrage de Villerest :

Il s'agit d'un redéploiement de crédits en lien avec la reprise d'étanchéité de la vanne n° 6, visant à réimputer en études 24 k€ initialement prévus en travaux, étant précisé qu'il s'agit d'une étude préalable à la réalisation de ces derniers.

Concernant ensuite le budget principal :

### Aménagement et gestion des eaux

A l'exception des crédits retirés sur l'étude gravière du fait de leur engagement assuré dès 2019 (- 143 k€), il s'agit de compléter l'enveloppe nécessaire à la réalisation de l'étude bilan du contrat territorial Val d'Allier (30 k€), intégrant les attentes du partenariat.

### Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit exclusivement de crédits en investissement afin de compenser la mobilisation de ces derniers mois de moyens supplémentaires de télétravail (23 k€), comme on l'a dit tout à l'heure, pour les licences et les ordinateurs portables, et de permettre le remplacement de fenêtres dans les locaux à Orléans (5 k€).

Donc rien d'extraordinaire mais c'est important de façon à bien mettre à jour les ajustements nécessaires.

Je ne pense pas qu'il y ait questions ni débat.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

## **7. Soutien d'étiage - Point hydrologique sur l'état de la ressource avant l'été 2020**

Il y a encore quelques jours, on était plus dans la gestion des inondations que dans le soutien d'étiage. Mais, si vous regardez, ici à Orléans la Loire est quand même basse.

Monsieur ROSSIGNOL, je vous laisse la parole.



## **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci.

### **Préparation de l'étiage 2020**

Ce point vise tout d'abord à vous présenter la préparation de l'étiage 2020 à travers le remplissage des deux retenues de Naussac et de Villerest.

#### Naussac

Le remplissage de la retenue a débuté dès la fin du mois d'octobre 2019, juste après la fin du soutien d'étiage de l'an dernier. Il a permis d'atteindre un remplissage d'environ 94% en avril.

Pourquoi on s'arrête un instant sur le mois d'avril ? Au mois d'avril, les débits dans l'Allier étaient faibles et il a même été nécessaire de soutenir temporairement le débit de l'Allier au pied du barrage et puis, un peu plus tard, au mois de mai et début juin, pour la confluence entre l'Allier et le Chapeauroux.

Il peut être noté que c'est seulement la 3<sup>ème</sup> fois en 37 ans de fonctionnement que le soutien des débits de l'Allier s'est avéré nécessaire au mois d'avril.

#### Villerest

Le remplissage de la retenue a débuté dès le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et s'est conduit normalement avec un niveau qui a été maintenu jusqu'au 31 mai.

Les règlements d'eau des deux ouvrages prévoient un remplissage maximal et un relèvement de la cote de gestion à partir du 1<sup>er</sup> juin. L'épisode pluvio-orageux des 12 et 13 juin, que vous citez, sur la partie amont du bassin, a conduit à la formation de crues sur la Loire et l'Allier notamment, et a permis en fait de compléter le stock d'eau déjà établi.

Si bien qu'à ce jour les deux retenues sont remplies à leur maximum pour la saison.

A ce jour, le volume total disponible dans Naussac et dans Villerest s'élève à environ 313 Mm<sup>3</sup>.

Vous avez des éléments graphiques dans vos dossiers de séance. Ils sont projetés ici et permettent de comparer ce remplissage (2019-2020) par rapport d'une part au volume maximal autorisé dans les retenues et d'autre part à la moyenne interannuelle. On constate que le niveau de remplissage actuel, qui est optimal, est effectivement supérieur à la moyenne de ces dernières années.

#### Perspectives - Prévisions saisonnières de Météo France

Vous avez aussi une indication sur les perspectives en termes de prévisions saisonnières réalisées par Météo France pour les trois prochains mois. Ces prévisions ont été actualisées depuis la rédaction de la note, avec les prévisions depuis hier pour les mois de juillet-août-septembre. Elles sont un petit peu moins optimistes et peut-être un petit peu plus pessimistes que celles faites le mois dernier. Et il est indiqué que le bassin de la Loire, comme les deux-tiers sud-ouest de la France, pourrait connaître un trimestre plus sec que la normale.

### **Retour d'expérience sur l'étiage 2019**

Un deuxième point est de revenir sur le retour d'expérience sur l'étiage 2019. En effet, cet étiage a constitué, par son intensité, sa durée et sa complexité, une nouvelle référence en matière de gestion de soutien d'étiage depuis la mise en service des barrages. Et c'est dans ce contexte que l'Etablissement a initié la réalisation en interne d'un retour d'expérience sur cet étiage, en particulier pour ce qui concerne les interventions de ses services, et demandé en prestation une évaluation approfondie et actualisée des bénéfices socioéconomiques du soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire en 2019.

Des éléments de retour d'expérience ont déjà été présentés ces derniers mois à différentes occasions, y compris dans des réunions du Comité Syndical de l'Etablissement. En complément, quelques éléments clés du retour d'expérience réalisé en interne sont produits dans la note.

On peut souligner, parmi ces éléments :

- Le caractère exceptionnel de l'étiage, comparable aux étiages de référence antérieurs, notamment celui de 1949 pour la Loire, ou encore 2003, qui est peut-être plus récent dans les mémoires.
- Les volumes qu'il a été nécessaire et possible de déstocker depuis les barrages ont été aussi exceptionnels. Il s'agit du volume le plus élevé depuis sa mise en service pour le barrage de Villerest, le 5<sup>ème</sup> le plus élevé depuis sa mise en service pour Naussac et, en cumulé, c'est aussi le plus élevé pour les 2 barrages.

Et si on regarde les niveaux dans les retenues – c'est quelque chose qu'on appréhende plus facilement visuellement – le niveau dans la retenue de Naussac n'avait pas été aussi bas depuis 2006.

Autre élément aussi, qu'on peut souligner : l'estimation du temps de retour du volume nécessaire au soutien d'étiage à Gien est d'une trentaine d'années.

On rappellera quand même en termes d'objectifs que les objectifs fixés pour le soutien d'étiage sur les deux axes Allier et Loire en termes de débit moyen journalier ont tous été atteints malgré un contexte de sécheresse record, que vous connaissez, et des épisodes caniculaires notables.

Enfin, ce retour d'expérience nous permet de confirmer les modalités de réalisation technique de la consigne quotidienne des lâchers par l'Etablissement.

#### Analyse des impacts socio-économiques du soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire

Son objet principal est d'évaluer les bénéfices socio-économiques liés à ce soutien d'étiage pour 2019 sur la base d'indicateurs pertinents, en comparant une richesse socio-économique entre un scénario avec soutien d'étiage, c'est-à-dire ce qui s'est réellement passé, et un scénario sans soutien d'étiage qu'il faut donc reconstituer.

Et c'est donc la première étape de l'étude qui est menée actuellement : une analyse hydrologique.

Sont produits en guise d'illustration deux graphiques qui montrent la part du soutien d'étiage dans le débit observé à Gien (Loiret) et à Montjean-sur-Loire (Maine-et-Loire), cette part atteignant 60 voire 70% à Gien et 20 à 30% à Montjean-sur-Loire.

Les résultats de cette étude sont attendus pour l'automne, on l'espère avant la prochaine réunion du Comité Syndical.

#### **Connaissance des températures de l'eau à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents**

Un dernier sujet attaché à cette note concerne la connaissance des températures de l'eau à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents. Sachant que cette température est un paramètre déterminant pour la vie et la qualité des milieux aquatiques et des usages économiques liés à l'eau, et que son évolution avec le changement climatique est observée d'ores et déjà et attendue, et sachant aussi que l'Etablissement s'efforce d'apporter des éléments de réponse aux enjeux de l'adaptation aux impacts du changement climatique sur le territoire du bassin fluvial, avec la réalisation depuis 2007 de plusieurs actions structurantes rattachées à ces quatre principaux domaines d'intervention, il est proposé sur ce paramètre température d'envisager de nouvelles actions.

Et donc il est proposé la réalisation, avant toute nouvelle action, d'une synthèse actualisée des connaissances disponibles sur l'évolution et le suivi des températures des eaux de surface à l'échelle du bassin fluvial, en recensant les suivis existants et les acteurs qui les réalisent, les modalités de bancarisation de ces données, les résultats des travaux de recherche également, ainsi que les valorisations de ces connaissances qui sont faites.

Il s'agirait de caractériser également les besoins en matière de données et de connaissance sur ce paramètre température et ses effets, et de fournir des recommandations d'interventions mutualisées à l'échelle du bassin pour le développement de la connaissance de la température, sa capitalisation et sa valorisation en vue d'une réutilisation opérationnelle.

Il est proposé au Comité Syndical de donner son accord pour le lancement de la prestation envisagée pour un montant ne dépassant pas 60 k€ TTC et pour la sollicitation des cofinancements correspondants.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien, merci. C'est vrai qu'avec cette présentation, on comprend la difficulté avec le changement climatique de prévoir, de savoir ce qui va se passer. En avril, on faisait de l'étiage sur l'Allier ; début juin, patatras, tant mieux mais des pluies cévenoles au mois de juin, nos barrages sont pleins, on fait de l'écêtement de crue ; déjà aujourd'hui on s'aperçoit – enfin depuis 3 semaines moi j'ai eu sur le Roannais +120 mm d'eau – on a l'impression quand on creuse c'est déjà sec. J'ai l'impression que la pluie aujourd'hui elle mouille moins qu'à une certaine époque.

Quand ça cogne, ça cogne plus fort. Il y a du vent tous les jours. Et c'est vrai que c'est une difficulté, quand même, pour les prévisionnistes : savoir s'il faut ouvrir, fermer, vider les barrages, les remplir. C'est terrible. C'est quand même important, je vous dis, les barrages. On en parlait tout à l'heure. Quand on a vu la vitesse où ils se sont remplis, on était presque à 1.000 m<sup>3</sup>/s à un moment. Au niveau touristique, ce n'est pas mal, il y a pas mal de monde qui vient voir. C'est magnifique à voir.

Toute cette difficulté quand même aujourd'hui à prévoir ce qui va se passer, et j'ai l'impression que tous les ans on bat de nouveaux records de précocité, d'étiage, d'inondations. Le changement climatique, mais on le sait déjà, on est vraiment les deux pieds dedans.

D'où ce travail très important de l'Etablissement pour essayer malgré tout de prévoir, d'anticiper. On est début juillet, les 2 barrages sont pleins, et on pense qu'on pourra tenir un certain nombre de mois. C'est plutôt la bonne nouvelle. Il faut toujours regarder les bonnes nouvelles. Et ça c'est plutôt bien.

Idem pour l'étude sur la température. C'est un autre facteur important, la température de l'eau, pour le milieu aquatique. Cette température est aussi importante que la quantité.

Merci, en tout cas. C'était très complet. Avec ce qui s'est passé ces derniers mois, il était important et vraiment très à propos de faire ce point.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention, de complément à cette présentation ?

### **INTERVENTION DE M. SOLER**

J'ai à nouveau besoin d'arguments. Il y a quand même une certaine controverse, notamment sur les réseaux sociaux, sur l'épisode pluvieux. Effectivement, à Orléans, on est aujourd'hui à nouveau très bas mais il y a eu submersion de toutes les îles avec notamment des atteintes à la reproduction des oiseaux. Et du coup, quand on regarde les commentaires là-dessus, tout le monde dit : « oui ils ont lâché de l'eau ». Enfin, il y a un peu tout qui circule, comme d'habitude sur Facebook. J'ai eu un message où il est dit qu'il n'y a pas eu d'écêtement, que les manœuvres ont visé à anticiper une crue éventuelle plus forte. Alors je voulais savoir à quoi ça correspond, qu'est-ce qu'on peut répondre. Est-ce qu'il y avait effectivement quelque chose à faire pour empêcher la submersion des îles peuplées d'oiseaux ou est-ce que ce n'est pas notre rôle, etc. ?

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On est responsable de beaucoup de choses mais pas encore de la pluie qui tombe. On fait toujours de l'écêtement de crues. Quand le barrage est plein. Ce qu'il ne faut surtout pas, c'est

qu'il déverse parce que là ça serait catastrophique. Donc voilà, on fait le maximum. En plus, je rappelle qu'on était en pleine période de début d'étiage donc on ne peut pas [...] nos barrages en prévision sinon les mêmes personnes qui nous disent aujourd'hui qu'on met trop d'eau nous diraient qu'il n'y en avait pas assez. On a un réglage d'eau très précis.

Je ne sais pas si vous avez suivi ce qui s'est passé à Lyon. Quand on a des événements pluvieux, comme on y il a eu hier à Lyon. Qu'est-ce qu'on peut reprocher à la ville de Lyon ou à ceux qui gèrent tout ça ? Qu'il y avait le d'eau dans le métro ? Quand on voit ce qu'il est tombé, j'ai vu les images, il n'y a qu'à attendre que la pluie s'arrête. On a fait notre travail. Après, oui, c'est vrai, quand il pleut, quand il y a de grosses inondations et là, malheureusement, on ne peut pas faire grand-chose.

Monsieur le Directeur.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Factuellement, la seule certitude c'est qu'on ne peut pas empêcher de dire des sottises. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de prendre le temps de comprendre ce qui s'est passé pour ensuite en débattre. Il y a déjà une amorce de réponse par le président : effectivement, quand il pleut, il y a de l'eau.

Pour les autres éléments, je vais laisser Benoît revenir dessus. On a déjà formalisé nos éléments de réponse par écrit, parce que vu le nombre de sottises qui commençaient à s'accumuler, on a estimé qu'il fallait répondre sobrement, mais précisément. D'autant qu'arrive un moment où, même si on poursuivait le raisonnement de ce qui a pu être exprimé par certains, on risquerait de déboucher sur des résultats inverses à ceux escomptés.

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Pour prendre un chiffre : c'est à peu près le maximum de la crue, donc il a plu effectivement, il y a de l'eau qui arrive, elle descend le long de la Loire, la crue se propage, elle arrive au barrage. Le barrage a pour fonction d'écrêter une crue si elle dépasse 1.000 m<sup>3</sup>/s, ce qui n'était pas le cas. Dans ce cas-là, l'objectif est de « permettre de laisser restituer la crue le plus proche possible de ce qu'elle est ». Cela étant, on sait que la crue a été en dessous de 1.000 m<sup>3</sup>/s mais au moment où on fait la gestion, on ne sait pas de combien elle va être, ce qui fait qu'on est obligé d'anticiper sur les lâchers. Là, en l'occurrence, il n'y a pas eu de difficulté majeure et les lâchers n'ont pas dépassé ce qui est rentré dans le barrage. On a été conforme à ce qui est prévu dans ce cas-là, c'est-à-dire laisser passer la crue à peu près dans le format où elle est, sans l'écrêter. Et d'ailleurs, le fait de ne pas l'écrêter permet de laisser passer des débits importants aussi à l'aval, appelés débits morphogènes, qui permettent que le cours d'eau à l'aval de Villerest continue d'avoir une vie normale de cours d'eau avec du transport sédimentaire, avec des milieux qui bougent et qui se reconstituent au fur et à mesure.

Ce qui est inhabituel, en revanche, c'est qu'il pleuve autant à cette saison, qui est aussi la saison de reproduction d'un certain nombre d'oiseaux sur les grèves et sur les bancs de Loire, mais malheureusement ce n'est pas non plus la première fois que ça arrive, ça arrive régulièrement. Le raisonnement que l'on pourrait conduire, c'est que des crues comme ça, il y a un intérêt à les laisser passer pour laisser le fonctionnement naturel du fleuve. Au contraire, essayer de retenir l'eau pour ralentir et faire que ces débits n'arrivent pas aussi importants et laissent peut-être émerger certains bancs de sable, ça serait en quelque sorte une artificialisation de ce fonctionnement. Et en plus, du point de vue de la sécurité de l'ouvrage, il faudrait pouvoir avoir plusieurs jours pour anticiper une crue, ce qui n'est absolument pas le cas avec les prévisions météo qu'on a actuellement qui ne permettent pas de savoir à 24 heures près exactement combien il va tomber, où ça va tomber et ce que ça va produire comme débit.

A titre d'exemple, le 12 juin, il a plu fort mais il y a eu plusieurs bulletins météo dans la journée qui ont à chaque fois revu à la fois l'intensité des pluies attendues et la localisation. Et ça, c'est très difficilement anticipable sur plusieurs jours.

#### **INTERVENTION DE M. SOLER**

Je vous remercie. Alors que ce soit clair, moi j'ai besoin d'arguments pour tenir le même discours que vous. Tout le monde ne connaît pas l'épisode du Loiret il y a quatre ans. Moi, ça fait quatre ans que je dis comme vous : quand il y a de l'eau, il y a de l'eau !

Là nous on a le débat sur les vannes des écluses qui ne changent pratiquement rien à l'écoulement de l'eau et les gens voudraient qu'on ouvre toutes les écluses ou je ne sais quoi quand il y a des crues.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Il n'y a pas de souci là-dessus.

*Brouhaha.*

Nous, ce qui compte aussi c'est qu'on a un travail à faire, on a une mission à assurer, on a des services de l'Etat aussi qui nous surveillent. M. CHASSANDE est là aujourd'hui et je l'en remercie.

Et quand on n'a pas de remarque de ces services-là, ça veut dire qu'on a fait notre travail et nous ça nous satisfait. Après, on sait qu'il y a toujours quelqu'un qui va avoir quelque chose à redire parce qu'il a un intérêt soit pour la nature, la biodiversité, le tourisme, ainsi de suite. Mais je peux vous dire que quand en septembre on descend le niveau d'eau dans le barrage pour se préparer à gérer les crues, je peux vous dire que tous ceux qui font du tourisme du Villerest ne sont pas contents parce que c'est l'époque où il y a un bateau qui peut naviguer et on ferme tout. Alors, quelquefois il ne va pas pleuvoir pendant un mois mais voilà, c'est difficile. Encore une fois, on a une mission et je pense qu'on l'accomplit du mieux possible.

On fait au mieux le travail. Et on est assez satisfait de cet épisode du mois de juin, on a vu les résultats. Et pour nous ce qui compte surtout, c'est qu'il n'y ait pas de catastrophe humaine ou matérielle. Mais je me mets à votre place, ce n'est pas facile non plus. Les services sont là aussi, si vous avez besoin d'informations. N'hésitez pas à nous appeler, à nous interpeler. On vous donnera le maximum d'informations et de documentation pour que vous puissiez répondre et argumenter.

En tout cas, merci pour cette présentation qui était très intéressante.

Il y a une délibération à passer sur l'étude concernant la température de l'eau, pour 60 k€ maximum, ce qui peut être intéressant en effet pour voir un petit peu cette évolution.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **8. Restitution des résultats de l'étude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villerest**

Avec aussi un satisfecit, un arrêté préfectoral, par rapport à cet aménagement hydraulique du barrage de Villerest, ce qui prouve aussi la qualité de notre travail.

Qui présente ? M. LEHMANN.

Bienvenue. Je ne sais pas si tout le monde vous connaît.

#### **INTERVENTION DE M. LEHMANN**

Je viens de prendre mes fonctions.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Si vous voulez dire un petit mot pour vous présenter.

### **INTERVENTION DE M. LEHMANN**

Je prends le poste de chef du service des barrages. J'arrive d'un poste un peu équivalent que j'occupais au sein du Département des Pyrénées orientales, un peu plus centré sur la partie ressource en eau. C'est un territoire que je connais déjà. J'ai travaillé il y a quelque temps de cela à l'équipe pluridisciplinaire du plan Loire grandeur nature.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On vous souhaite la bienvenue à l'Etablissement. Et on vous laisse la parole.

### **INTERVENTION DE M. LEHMANN**

L'étude de dangers (EDD) « aménagement hydraulique » répond d'abord aux exigences réglementaires applicables aux ouvrages aménagés en vue de prévenir les inondations et elle constitue l'élément principal du dossier d'autorisation de l'aménagement hydraulique de Villerest.

Techniquement, elle vient en complément de l'étude de dangers du barrage de Villerest et elle a permis surtout de préciser le niveau de protection de l'ouvrage, c'est-à-dire sa capacité à réduire les débits à l'aval du barrage ; et aussi à préciser les territoires qui bénéficiaient de la protection apportée par l'ouvrage.

Ce qu'il faut retenir, c'est d'abord que l'étude a confirmé le rôle joué par le barrage de Villerest dans la protection des territoires. Ainsi, le barrage contribue à l'écrêtement des crues au moins jusqu'à la crue millénale, bien sûr avec une efficacité qui varie en fonction des types de crues. Un optimum a été identifié pour la crue centennale, avec une diminution du débit à l'aval immédiat du barrage de 63%.

Cet abaissement du débit se traduit par une diminution aussi de la hauteur d'eau à l'aval, estimée sur l'ensemble du linéaire de la Loire, ce qui a permis d'identifier également le territoire qui allait bénéficier de la protection de l'ouvrage et justement, cela permet de conclure que l'effet du barrage se fait ressentir jusqu'à Nantes.

Plus en aval, avec l'influence maritime, il a été délicat de préciser cette influence mais en tout cas l'influence a été identifiée et prouvée jusqu'à Nantes.

Sur ce long linéaire, de Villerest à Nantes, il faut rappeler qu'il y a six territoires à risque important d'inondation et quatre centrales nucléaires.

À la suite de l'instruction par les services de l'Etat du dossier, un arrêté d'autorisation de l'aménagement hydraulique nous a été adressé. Et ce qu'il faut signaler, c'est que c'est le premier arrêté de ce type qui a été signé en France.

Je ne reviens pas sur la nuit du 12 au 13 juin, juste peut-être pour rappeler la mobilisation des services, aussi bien les prévisionnistes que les agents de l'exploitant sur site à Villerest.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci.

On le dit souvent mais avec l'arrêté du Préfet, peut-être qu'on y croira un peu plus. C'est bien écrit, je relis : « *Les territoires bénéficiant de l'aménagement hydraulique de Villerest s'étendent de l'aval immédiat du barrage jusqu'à Nantes* ». On nous dit régulièrement qu'à l'aval ils ne sentent pas les effets des barrages, eh bien si, et c'est signé du Préfet de la Loire. Et Monsieur le Préfet, je sais qu'il ne signe pas n'importe quoi.

En effet, c'est le premier arrêté, comme vous l'avez dit. On est content que ce soit pour le bassin de la Loire, ce qui corrobore aussi ce qui a déjà été dit par rapport à tout le travail qui est fait.

Monsieur le Directeur.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Monsieur le Président, il peut être apporté une précision sur la manière dont ce travail a été fait, qui explique que cet arrêté ait pu intervenir dans des délais aussi brefs, puisqu'en mars 2019, vous décidiez au Comité Syndical qu'il fallait tenir le délai de fin d'année pour présenter l'analyse sur l'aménagement hydraulique et quelques mois après, l'arrêté a pu être pris par le Préfet de la Loire. L'association des services de l'Etat a eu lieu dès la phase de construction de l'analyse à conduire. On est même passé par un dialogue compétitif. A l'époque on ne savait pas précisément quelles seraient les règles applicables puisqu'on changeait la réglementation sur ce type d'étude de dangers pour les aménagements hydrauliques. Donc un système de dialogue compétitif qui a permis de s'assurer dès ce stade-là de la capacité de répondre aux attentes des services de l'Etat, qui auraient à apprécier ensuite le résultat du travail. Ils ont été associés pendant toute la phase de réalisation de l'étude de dangers, ce qui explique peut-être qu'*in fine* tout le monde retrouve son compte dans des délais tout à fait maîtrisés.

Maintenant, on sait qu'une fois que l'arrêté a été pris par le Préfet, cela emporte des conséquences en termes d'efficacité de gestion de l'Etablissement. Une fois qu'on a gravé dans l'arrêté un certain nombre de chiffres, ça renvoie à la capacité à tenir ces objectifs, avec toutes les précisions qui sont mises. Un ouvrage comme celui de Villerest, ce n'est pas un simple robinet que l'on ouvre et que l'on ferme.

Pour rebondir sur ce que disait Monsieur SOLER tout à l'heure par rapport aux personnes qui posaient des questions suite à l'épisode de crue, je rassure, il n'y a pas que dans le Loiret. On a même été sollicité par *Radio Vibration*, à qui il a fallu répondre pour expliquer ce qui se passait. C'était en Saône-et-Loire et dans la Nièvre. A leur décharge, on a aussi au sein du Comité Syndical des personnes qui peuvent dire des choses qui ne sont pas toujours exactes. Sans aller bien loin, il suffit de relire le procès-verbal du Comité Syndical du mois de février dernier pour trouver un délégué qui expliquait qu'en fait le barrage de Villerest, il fonctionnait bien pour des crues de l'ordre de la décennale à la cinquantennale. Ce n'est pas exact : l'optimum est à la centennale, et le service continue à être rendu jusqu'à la millénaire voire la décennilaire. Donc, les *fake news*, il n'y en a pas que dans le monde extérieur, certaines peuvent trouver leur source même à l'intérieur des instances de l'Etablissement !

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci Monsieur le Directeur.

Un peu d'humour de temps en temps, ça ne fait pas de mal !

## **9. Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**

C'est Pierre PHILIPPE qui nous présente ce point.

### **INTERVENTION DE M. PHILIPPE**

Merci Monsieur le Président.

C'est un point qui comporte 5 volets :

#### **1. Gestion déléguée de digues de collectivités**

La gestion par l'Etablissement de digues non domaniales a été engagée mi-2019 en Loire aval et début 2020 sur l'axe Cher, pour la gestion d'un linéaire d'ouvrages de près de 60 km.

Les missions assurées concernent à la fois l'entretien, l'exploitation, la surveillance et l'ingénierie, en lien étroit avec les services des EPCI et des communes concernées.

Plus précisément :

Sur la Loire aval, le travail effectué se concentre notamment sur la mise en œuvre de la surveillance des ouvrages, des interventions d'urgence, de l'entretien annuel et de la réalisation d'études réglementaires ou de projets de confortement. Notamment, dans le cadre de ces études, des marchés spécifiques pour la réalisation d'investigations complémentaires nécessaires ont été préparés et lancés dernièrement. Un nouveau marché de travaux d'entretien a été préparé pour permettre une mise en œuvre au début de l'automne. La préparation de marchés de travaux de réparation ponctuels et leur suivi (en appui des EPCI) est également en cours. Enfin, en matière de surveillance, les visites annuelles programmées des ouvrages sont réalisées ou en cours d'achèvement. A noter également que des visites d'inspection par les services de la DREAL chargés du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques sont prévues avec l'Etablissement au cours de l'été pour chaque digue classée à l'aval. La visite d'inspection de la digue de Montjean-sur-Loire a eu lieu hier, d'ailleurs. Celle de la digue de Saint-Georges-sur-Loire a lieu aujourd'hui.

Sur l'axe Cher est engagée la réalisation des études réglementaires des digues composant le système d'endiguement de Vierzon, dont l'étude de dangers qui n'avait pas été réalisée, et ceci dans la perspective d'une demande de régularisation des ouvrages d'ici la fin de l'année 2021. Le travail effectué sera également l'occasion d'examiner les hypothèses soit de renforcement des digues soit de neutralisation éventuelle de certains ouvrages qui protègent peu d'enjeux. A été engagée également la mise en place des dossiers et l'élaboration de documents réglementaires concernant les digues de Vierzon, avec en particulier l'organisation de la surveillance des ouvrages en toutes circonstances, notamment en crues. Un premier bilan d'exécution de la convention avec Vierzon a été présenté le 26 juin dernier.

Pour finir, un marché relatif à l'élaboration d'un plan de gestion de la végétation, mutualisé sur les deux secteurs Loire aval et axe Cher, a été préparé en vue de son lancement durant l'été.

Voilà pour ce premier volet.

## 2. Renforcement de la coopération avec le Département d'Indre-et-Loire pour la gestion des digues non domaniales

Ce point fait l'objet d'une délibération.

Le Département d'Indre-et-Loire est propriétaire et gestionnaire de plusieurs tronçons de digues qui représentent un linéaire d'une douzaine de kilomètres au total. Plusieurs de ces digues de protection contre les crues de la Loire sont classées et supportent des voies départementales. Il s'agit notamment des digues de Cinq-Mars-la-Pile, de Bois Chétif et de Bertignolles le long de la Loire.

Le Département a prévu de poursuivre jusqu'à la fin 2023 la gestion de ces digues pour le compte des EPCI avant une mise à disposition de ces ouvrages à l'horizon 2024.

Dans ce contexte, il lui est apparu opportun de renforcer la coopération avec l'Etablissement, sur la période intermédiaire (2020-2023), à la fois techniquement sur les projets à mener et sur la possibilité de mobilisation des reliquats de crédits du Département d'Indre-et-Loire.

Il est proposé d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre des opérations au titre de cette coopération renforcée.

### INTERVENTION DE M. FRECHET

Sur cette délibération, Fabrice BOIGARD, un petit mot peut-être ?

### INTERVENTION DE M. BOIGARD

Merci Président. Vous le voyez, c'est très bien explicité par cette personne, il n'y a pas de difficulté. On a bien compris qu'il était important de souligner que l'Etablissement public Loire est un partenaire, fiable, que l'on connaît et avec qui on travaille depuis de nombreuses années et avec



qui on travaillera, je l'espère, encore de nombreuses années. Là, il n'y a pas de difficulté, et puis la volonté du Président, de mes collègues et moi-même, c'est effectivement de rendre aux collectivités –Touraine Ouest Val de Loire et Chinon, Vienne et Loire en l'occurrence – les digues en l'état, de manière à leur permettre là aussi de ne pas avoir à faire de gros investissements. Tout cela se passe très bien.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci au Département d'Indre-et-Loire de sa confiance et de son soutien.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des prises de parole, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

On continue avec la Communauté de communes Berry Loire Puisaye.

#### **INTERVENTION DE M. PHILIPPE**

### **3. Anticipation de la gestion des digues domaniales en réponse à la demande de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye**

Ce point fait également l'objet d'une délibération.

Les digues de protection contre les crues de la Loire de la communauté de commune sont pour l'essentiel propriété de l'Etat (domaniales), sur une quinzaine de kilomètres environ. Une convention Etat-EPCI a été établie pour que la gestion de ces ouvrages continue à être prise en charge par les services de l'Etat (DDT 45) jusqu'en janvier 2024, réglementairement.

Afin de permettre la poursuite de la gestion des ouvrages à partir de cette date, le Conseil communautaire a décidé par délibération en mars dernier de solliciter le concours de l'Etablissement. Cette décision est motivée par le souci d'une cohérence de gestion à la bonne échelle qui s'appuie sur la mutualisation de moyens proposée par l'Etablissement, ainsi que la mobilisation de l'expertise nécessaire.

Il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Là aussi, c'est une bonne chose, qui prouve que petit à petit les EPCI trouvent un intérêt à rejoindre la démarche, et c'est vraiment très important.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

### **4. Finalisation du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC)**

Je rappelle que le 28 janvier, ici même à Orléans, s'est tenue une réunion à laquelle j'ai participé, avec énormément de [...], du Préfet coordonnateur de bassin. Après, le 6 mars, j'avais rencontré [...], et qu'on doit revoir dans la même configuration le 23 juillet. C'est très important. Je ferai le déplacement exprès, pour faire le point avec Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin sur ce dossier-là.

#### **INTERVENTION DE M. PHILIPPE**

Effectivement, dans le prolongement de ces réunions que vous avez citées, la collaboration avec les services de l'Etat sur ces volets a été renforcée ces derniers mois, avec des échanges

techniques réguliers, afin d'avancer dans la voie d'une gestion intégrée des infrastructures de protection contre les inondations à l'échelle du bassin.

Parallèlement, un travail d'enrichissement du scénario d'organisation proposé à l'échelle de l'ensemble du bassin, qui avait été préfiguré dès 2018, est réalisé. Le déploiement progressif de ce scénario d'organisation vise, toujours à l'horizon 2024, un réseau cohérent de 6 plateformes de proximité pour la gestion des infrastructures de protection sur le bassin de la Loire et ses affluents. Vous avez à l'écran une carte représentant l'ensemble du bassin et en annexe de la note du dossier des cartes qui permettent de visualiser chaque aire d'intervention pour les 6 plateformes.

L'hypothèse d'organisation proposée intègre la mise en œuvre d'un programme d'investissement important à l'échelle du bassin qui a pour objectif la mise à niveau des performances et le renforcement des ouvrages concernés dont je vous rappelle que le montant avait été estimé en 2018 à environ 350 M€.

Enfin, en termes de moyens humains, comprenant ceux nécessaires à la gestion courante, pas qu'à la mise en œuvre des travaux d'investissements, les analyses font apparaître un effectif global n'excédant pas 40 ETP avec 35 ETP déployés dans les différentes plateformes et mutualisés à ces échelles. Et ils seraient appuyés par 5 ETP qui assurent en mutualisation de bassin les fonctions support type gestion des ressources humaines, marchés, comptabilité, etc.

Voilà pour ce point d'avancement sur le PAIC. Je vais passer la parole à mon collègue Renaud COLIN pour la suite de cette présentation.

### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Merci.

Dans le cadre de ce PAIC qu'évoquait mon collègue Pierre PHILIPPE, on s'intéresse également fortement au couplage des infrastructures dites dures (digues) et les infrastructures dites souples (zones d'expansion de crues), et c'est dans ce cadre que fin 2016 l'Etablissement a pris l'initiative d'une analyse exploratoire sur l'ensemble du bassin fluvial, des potentialités en termes de ZEC. Celle-ci a débouché sur le recensement de l'identification des ZEC potentielles à l'échelle du bassin et un classement en fonction de leur capacité de stockage et des enjeux présents.

On a regardé l'appréciation locale de ce même potentiel sur 24 territoires, toujours à l'échelle du bassin. Elle est aussi également complétée en ce moment même par trois déclinaisons opérationnelles en lien avec le contrat territorial Val d'Allier et en lien avec deux autres SAGE (Loir et Yèvre-Auron).

Dans cette même logique et en lien avec le recensement et l'inventaire qui avaient été réalisés, on a également envoyé à la fin du mois de mai dernier un courrier vers 78 EPCI du bassin, dont 13 membres de l'Etablissement, concernés par l'une ou l'autre des 175 plus grandes ZEC qu'on a identifiées. Avec pour objectif, d'une part, de les sensibiliser sur l'importance de ce territoire de ZEC en lien avec la gestion des risques d'inondations ; mais également de proposer la possibilité d'analyser, sous forme de zoom supplémentaire aux 24 déjà réalisées, les ZEC potentielles concernées.

Il est ainsi envisagé de réaliser cette année une dizaine de zooms supplémentaires pour un montant ne dépassant pas 40 k€ TTC, avec une sollicitation de co-financements correspondants notamment vers l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Cela permet également de faire un lien avec la proposition de partenariat qui avait été adressée à la fin de l'année dernière (9 décembre) vers l'Agence de l'eau Loire Bretagne où donc, sur la base du travail réalisé depuis la fin de l'année 2016 et compte tenu aussi des enjeux et des attentes des territoires qui nous remontés depuis sur cette problématique des ZEC, l'Etablissement avait proposé de tenir un rôle d'animateur dans le cadre d'un réseau de bassin fluvial sur la thématique des ZEC. Ce à quoi l'Agence de l'eau avait répondu à la fin du mois de décembre que dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme, les actions d'aménagement d'infrastructures destinées à compenser

un fonctionnement naturel, aussi pertinentes soient-elles, n'étaient pas éligibles aux aides de l'Agence de l'eau. Néanmoins, elle proposait toutefois que ce partenariat puisse plutôt être examiné dans le cadre de l'élaboration du futur plan Loire.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante pour la réalisation des 10 zooms supplémentaires.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je pense que ce qu'on peut retenir de toute cette présentation, c'est en effet 6 plateformes de proximité, qui sont importantes : Vichy-Nevers-Orléans-Blois-Tours-Angers, positionnées au plus près des territoires concernés. On rentre vraiment dans le concret.

Et puis, encore une fois, le couplage entre infrastructures dites dures et souples c'est pour moi indispensable. Il faut vraiment qu'on continue à travailler à ces ZEC. Si l'Agence de l'eau nous dit qu'on travaillera mieux avec le plan Loire, on fera avec le plan Loire. Je pense qu'elles sont indispensables. On ne pourra jamais faire face à une crue majeure uniquement avec les digues. Obligatoirement, au bout d'un moment, il faut que l'eau puisse aller à droite et à gauche pour éviter justement qu'elle arrive en Loire centre ou Loire aval avec des quantités énormes. Il faut bien qu'à un moment, sur la route, elle puisse aller ailleurs.

Je suis vraiment très sensible à ces infrastructures de ZEC qui sont vraiment importantes.

Voilà un petit peu ce que je pouvais dire.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces ZEC ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Dans la suite de tout ce partenariat, on a une demande de Montluçon Communauté, par rapport aux démarches PAPI et contrat territorial, pour un éventuel partenariat avec l'Etablissement.

#### **INTERVENTION DE M. GUÉRIN**

Si c'était possible, ça serait bien vu parce qu'on a des personnes qui ont quitté le service et d'autres qui arrivent en fin de contrat. Donc effectivement, on se positionne sur des recrutements éventuels, ce qui n'est pas compliqué en soi, mais est-ce qu'on trouvera des gens qui connaissent le territoire comme vous le connaissez. Evidemment non. C'est vous qui êtes les mieux placés en termes de connaissance et si vous pouvez nous rendre ce service-là. Bien sûr, on trouvera les formules aidantes. [...] au niveau où vous êtes mais on aurait vraiment besoin d'être aidés sur ces deux problèmes : PAPI et contrat de territoire. Ce sont des projets très proches sur lesquels on va manquer de matière grise. C'est surtout ça la question. On est demandeur d'une aide éventuelle, si c'est possible avec vos services, et de travailler dans ce sens-là surtout.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On a bien pris cette demande en compte.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

On avait bien compris la suite logique pour rentrer dans l'exécution à la fois du contrat territorial et du PAPI, et que les deux puissent naviguer encore plus de concert. C'est en ce sens-là que, en lien avec vos services, on va essayer de trouver une proposition de solution qui permette « d'assurer » ce portage pour le compte de Montluçon Communauté. Sachant que les décisions seront à prendre dans les semaines qui viennent. On va donc essayer d'aller vite pour fournir les éléments dans les meilleurs délais.

#### **INTERVENTION DE M. GUÉRIN**

Qu'on travaille de concert. C'est surtout ça. On vous donnera tous les éclairages dont vous avez besoin et on est à votre disposition, pour venir vous voir d'ailleurs, il n'y a aucun problème.

#### **INTERVENTION DE M. CHASSANDE**

Juste un petit mot sur la suite du processus sur la question du PAIC et du transfert de [...]. Monsieur le Président, vous avez fait référence à une réunion qu'avait présidée le Préfet coordonnateur de bassin le 28 janvier, avec l'ensemble des EPCI de la Loire moyenne. Vous l'avez fait volontairement avant les élections pour faire un point d'étape, en se disant qu'il faudrait le refaire après. Au début, on s'était dit qu'après c'était juin et puis finalement, après, ça a été plus tard que juin. L'idée, c'est qu'on fasse la même chose probablement fin septembre / début octobre avec l'ensemble des EPCI dans leur nouvelle composition. Notre objectif serait que le schéma d'organisation cible se clarifie avant la fin de l'année ou tout début 2021, que rapidement les EPCI prennent les options d'organisation, soit en s'appuyant sur l'EP Loire, soit autrement. Il y a donc un gros enjeu à la réunion de fin septembre / début octobre qu'on organisera parce que l'objectif commun de partage, c'est qu'un maximum d'EPCI fasse le choix de l'EP Loire. C'est vraiment la position qu'on partage avec le Préfet de bassin parce qu'on pense que c'est ça qui permettrait d'être cohérent. L'enjeu est, à la prochaine réunion, d'arriver avec choses plus précises que la dernière fois en termes opérationnels et c'est pour cela qu'on travaille d'arrache-pied pour vraiment avoir une vision très précise des travaux nécessaires, notamment sur les digues domaniales. C'est intégré dans l'analyse de l'EP Loire et puis tout ce à quoi vous réfléchissez sur l'analyse opérationnelle, c'est extrêmement important que ce soit porté à connaissance. Donc, l'objectif de la réunion de fin septembre / début octobre est bien que l'EP Loire nous montre son offre de services affinée par rapport à la dernière fois et puis ensuite qu'on demande rapidement aux EPCI de prendre option. A la fin, c'est chaque EPCI qui décide. Et du coup, effectivement, le point qu'on souhaite faire avec vous en juillet et avec le Préfet, c'est vraiment un point d'étape de travailler en commun pour être bien en phase pour préparer la réunion collective avec les EPCI.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je vous remercie de votre confiance et je pense que là, on n'est plus dans le « comment on va faire », maintenant on est dans le concret, on le fait. On a des exemples concrets. Et c'est ce qui est important, en fin de compte. Je pense qu'on a démontré qu'on faisait ce qu'on disait. Ce ne sont pas que des paroles. On a su mettre le personnel sur place. Encore une fois, avec des coûts quand même à minima, et je pense que c'est important.

La réunion [...] avec le personnel de l'Etablissement, sur laquelle on travaille, et qui pourront démontrer - on peut toujours dire, après on y croit, on n'y croit pas, mais ce sont quand même des personnes qui sont des territoires sur lesquels on intervient. Je pense qu'elles ont une crédibilité qui ne peut pas être discutée. C'est important et d'où en effet l'importance de l'échéance de juillet pour préparer cette réunion. Parce qu'on a à peu près la même envie que vous, c'est-à-dire qu'il y ait un maximum d'EPCI qui nous rejoignent pour avoir - c'est notre force - une vision d'ensemble du territoire. Encore une fois, si on morcelle tout, chacun ira à son rythme et il n'y aura pas de cohérence.

C'est important en effet de travailler ensemble et on vous remercie encore de votre confiance. On sera présent bien sûr au mois de juillet pour vous rencontrer et rencontrer le Préfet.

Merci en tout cas de votre intervention.

### **10. Avancement de l'étude de type « 3P » sur le bassin du Cher et ses affluents**

Vous avez une présentation dans votre dossier, très précise. On va donc aller assez vite et résumer ça.

Donc « 3P » : Prévision-Prévention-Protection contre les inondations sur le bassin du Cher et ses affluents.

### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Effectivement, Monsieur le Président, depuis une étude qui a démarré il y a un an, en juillet 2019, et qui doit s'achever fin 2020. Elle a pour but de mettre au point un outil permettant trois choses :

- Progresser dans la construction d'un programme d'actions en matière de prévision, prévention et protection contre les crues,
- Définir les dispositions optimales pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique (conformément à la Directive « Inondations »),
- Élaborer un projet de programme d'actions à décliner en un ou plusieurs PAPI sur les territoires.

Le bassin du Cher est un bassin important : 13.700 km<sup>2</sup>. Comparativement à l'Allier, par exemple, c'est 14.310 km<sup>2</sup>, où l'Etablissement avait également réalisé une étude de ce type.

Les mesures qui seront proposées à la fin de cette étude auront été élaborées en lien étroit et en accord avec les collectivités concernées et les services de l'Etat.

La première phase de l'étude a été réalisée. C'est le document de synthèse assez important que vous avez dans les dossiers. Quelques premiers éléments sont sortis et même des estimations puisqu'on estime à 777 M€ les enjeux exposés en cas de crue moyenne qui impacterait les logements, les entreprises et les établissements sensibles sur le territoire.

La validation de cette phase a été proposée aux acteurs du territoire sous la forme d'une consultation écrite, où ils ont la possibilité de faire part de leurs observations jusqu'au 10 juillet. 150 acteurs ont été sollicités. Il leur sera possible d'initier les orientations de la seconde phase de l'étude, de définir les premières propositions du projet de programme d'actions et d'envisager l'harmonisation entre les PAPI en projet (Bourges – Vallée de l'Yèvre), en cours de labellisation (Tours) ou en phase de mise en œuvre (Montluçon) et l'intérêt de l'élaboration de nouveaux PAPI ailleurs sur le territoire.

A noter également qu'en parallèle des relevés topographiques et bathymétriques sur le Cher, la Sauldre, l'Yèvre, l'Arnon, le Barangeon et le canal de Berry ont été réalisés depuis le début de l'année, afin de permettre l'élaboration des études fines prévues sur les territoires de Vierzon et de Romorantin.

Dernier point à signaler, cette opération bénéficie d'un soutien financier de l'Europe (FEDER) ainsi que des Conseils départementaux du Cher et du Loir-et-Cher.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Très bien. Merci. C'était un point d'information. Il n'y a pas de délibération.

Est-ce qu'il apporte des commentaires, des questions ?

Je vous remercie.

## **11. Point d'information sur le plan Loire**

Comme vous l'avez vu dans votre dossier, il y eu un échange avec Monsieur le Préfet de bassin.

Monsieur CHOUMERT est présent et je tiens à la remercier. Il va se présenter et il va nous faire un petit point par rapport à ce plan Loire.

### **INTERVENTION DE M. CHOUMERT**

Merci Monsieur le Président et je vous prie de bien vouloir excuser mon retard.

Il y avait une sollicitation auprès du Préfet pour avoir un peu des éléments d'information sur l'état d'avancement de l'élaboration du plan Loire. Donc vous le savez, puisqu'un certain nombre de membres de l'Etablissement y ont participé, on a eu une réunion du forum des acteurs du plan Loire début janvier pour échanger sur les orientations stratégiques du futur plan Loire V et présenter les éléments de bilan du plan Loire IV. Les présentations qui avaient été faites pendant cette réunion ont été retransmises à l'Etablissement Public Loire et son dans le dossier de séance. Par rapport à ce qu'on avait présenté ce jour-là, il y a eu des évolutions dans le calendrier – forcément, avec la crise sanitaire que nous avons connue.

Pour vous faire un peu le point sur où on en est aujourd'hui :

Suite à ce Forum des acteurs, on avait lancé un appel à contribution auprès de l'ensemble des acteurs du bassin, entre mi-janvier et fin février, et au final on a eu des contributions encore le mois dernier. En tout, on a eu environ 200 contributions d'acteurs pour appuyer l'élaboration du plan Loire V, représentant toute la diversité d'acteurs qu'on peut trouver dans le bassin : collectivités, représentants socio-professionnels, associations, etc.

Sur la base de ces contributions, des échanges au cours du Forum des acteurs et du retour d'expérience du plan Loire IV, nous sommes en train, en lien avec les Conseillers régionaux – parties prenantes au plan Loire – d'élaborer une proposition de plan Loire V. L'objectif est de pouvoir mettre à disposition des acteurs un projet de plan Loire V vers la fin août, en vue ensuite d'un forum des acteurs qui aura lieu en octobre et qui serait principalement centré sur les questions de gouvernance du plan Loire. Comme vous le savez sans doute, et comme je sais que cela a été évoqué à plusieurs reprises au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public Loire, on a connu une forme d'essoufflement de la dynamique du plan Loire pendant le plan Loire IV. C'est un constat qui est partagé par l'Etat, les Conseils régionaux et les acteurs du bassin. Et du coup, on a la volonté de travailler avec les acteurs du bassin sur comment éviter cet essoufflement dans le plan Loire V. On a l'impression qu'on est en train de relancer une dynamique, aujourd'hui, avec l'élaboration du plan Loire V. D'une certaine façon, c'est plus facile d'avoir une dynamique stratégique, politique, quand on construit un document. C'est plus difficile quand on le met en œuvre. Et donc toute la question est de savoir comment on peut maintenir cette dynamique pendant toute la phase de mise en œuvre.

Au sujet de la gouvernance au sens large – quand je dis gouvernance, j'entends pilotage stratégique, animation du plan, communication sur la réalisation du plan, qu'on veut aborder lors du Forum des acteurs d'octobre.

Pour les principales échéances de calendrier : on n'a pas aujourd'hui fait d'information nouvelle sur le calendrier ajusté suite à la crise sanitaire parce qu'on est encore en train d'ajuster quelques points. Et comme vous le savez, il y a le plan Loire, qui est la stratégie, et puis il y a deux outils financiers qui sont associés, qui sont le Contrat de plan interrégional Etat-Région et le programme Feder Loire. La construction de ces outils dépend aussi de calendriers nationaux et européens qui sont en mouvement continu notamment sur le volet européen puisque, comme vous le savez sans doute, il n'y a pas encore d'accord aujourd'hui sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union Européenne. Forcément, en conséquence, en cascade, cela a des impacts sur la construction des programmes régionaux et interrégionaux Feder en France.

Ce sont les prochaines étapes. En juillet, on communiquerait sur un calendrier un peu ajusté, en espérant avoir un peu d'éléments. Fin août, mise à disposition d'un projet de plan Loire V. Et un Forum des acteurs début octobre dont la date vous sera communiquée dès que possible pour présenter le projet de plan Loire V et surtout aborder les questions de gouvernance qui sont un enjeu majeur pour nous.

Je suis là aussi pour répondre aux questionnements s'il y en avait. Pas forcément pour rentrer dans le détail des choses mais je suis bien sûr à votre disposition.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. Notre demande, elle est claire, et légitime je pense. On ne veut pas être partie prenante de ce plan Loire V pour être dans le plan Loire V. On est un acteur de bassin important, composé uniquement d'élus du territoire. Même si ça se sait, je crois utile de le répéter, et je pense qu'on peut apporter notre expertise, notre connaissance et nos capacités d'action pour contribuer utilement à ce plan Loire V. Ce n'est pas un caprice que l'Etablissement fait en disant : « *on y était avant, on a été un petit peu mis dehors et on veut revenir à tout prix* ». L'intérêt à agir de l'Etablissement au niveau du bassin est évident. Et c'est vrai que la dernière fois que j'en ai parlé avec le Préfet coordonnateur de bassin, il trouvait ça aussi complètement légitime. Ça lui paraît logique. Comme acteur de bassin, l'Etablissement public Loire doit faire partie du plan Loire V.

Est-ce qu'il y a des questions ?

#### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

Monsieur CHOUMERT n'a pas souligné la participation des Départements, sauf erreur. Les départements sont aussi acteurs du plan Loire IV et le seront forcément du plan Loire V.

#### **INTERVENTION DE M. CHOUMERT**

Alors pardon, parce du coup c'est vrai, parce que les calendriers sont en train de bouger. Quand vous mentionnez les contributions des Départements dans le cadre de l'appel à contribution, on a eu des participations des collectivités, on a eu en effet des Conseils régionaux, des Départements.

#### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

Vous avez cité Régions et Etat mais vous n'avez pas cité Départements. C'est bien aussi de le rappeler.

#### **INTERVENTION DE M. CHOUMERT**

Pardon. Du coup, en fait, je vais reprendre. Je ne voulais pas rentrer dans le détail.

#### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

Quand on a un appel de fonds, on aime bien que vous rentriez dans le détail.

#### **INTERVENTION DE M. CHOUMERT**

Je comprends mais je voulais aussi répondre aux questions qu'il y avait et pas forcément tout préciser. Je ne sais pas non plus la connaissance qui existe déjà et le besoin de précision qu'il y avait dans cet échange. Je pensais que c'était mieux d'avoir un échange ouvert que de vous faire un long discours.

#### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

Je ne vous en veux pas. Simplement, je remets un peu...

#### **INTERVENTION DE M. CHOUMERT**

Mais bien sûr que les Départements sont des acteurs majeurs du plan Loire. Je parlais des Régions parce qu'aujourd'hui, en fait, le pilotage du plan Loire s'appuie sur deux instances :

- Le comité stratégique, dans lequel en effet, avant le plan Loire IV, l'Etablissement Public Loire était partie prenante, et puis aujourd'hui réunit l'Etat, au sens large, y compris l'Agence de l'eau et les Conseils Régionaux ;
- Le Forum des acteurs, qui réunit les acteurs au sens large, donc l'ensemble des collectivités (Conseils régionaux, Départements, EPCI, y compris aussi quelques communes mais c'est vrai qu'aujourd'hui, notamment avec les évolutions compétence GEMAPI, on est quand même surtout à cibler les EPCI ; des représentants socio-professionnels, donc il y a les chambres consulaires qui sont invitées, notamment, et les

représentants associatifs.

Mais bien évidemment, les Départements sont des acteurs majeurs. Quand je parlais de l'échange Etat-Régions, je parlais justement du Comité stratégique. En fait, à l'heure actuelle, sur la base des contributions qu'on a reçues à la suite de l'appel à contributions, on a élaboré entre Etat et Agence de l'eau une proposition [...] plan Loire V. On va discuter d'abord en Comité stratégique avant de le mettre à disposition plus largement à l'ensemble des acteurs de bassin.

Aujourd'hui, il y avait ces deux instances de discussion et ce qu'évoquait Monsieur le Président à l'instant, c'était la question de la réintégration de l'Etablissement Public Loire dans le Comité stratégique. La réponse du Préfet est claire là-dessus : côté Etat, nous porterons la proposition de réintégrer l'Etablissement Public Loire dans le Comité stratégique pour le suivi de la mise en œuvre du plan Loire.

J'espère que cela permet de clarifier. Excusez-moi si j'ai été trop rapide.

#### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

Non, non, mais simplement il fallait le préciser.

Nous, on est quand même acteur et comme je le disais avant votre arrivée, notamment sur l'intervention par rapport aux digues et notamment du transfert des digues notamment pour l'Indre-et-Loire, de considérer l'Etablissement public Loire comme un partenaire, d'aujourd'hui mais de demain. C'est donc intéressant aussi qu'on ait une vision globale en termes de démarche. La solidarité ne s'exercera qu'à ce titre-là. On est bien d'accord ?

#### **INTERVENTION DE M. CHOUMERT**

C'est bien le fondement de la position du Préfet.

#### **INTERVENTION DE M. BOIGARD**

Tant mieux. On est rassuré, comme ça. C'est bien.

#### **INTERVENTION DE M. CHASSANDE**

De toute façon avec la GEMAPI, il faut qu'on élargisse le Comité stratégique à des structures [...] d'une certaine manière avec cette approche GEMAPI. On avait même évoqué au Comité stratégique d'associer les EPTB. Il n'y en a pas cinquante non plus. Et puis on s'est posé la question : est-ce qu'au-delà des EPTB, il faut avoir une représentation d'EPCI *gémapiens* ? Voilà, c'est une question qui est compliquée. Soit on considère que finalement les EPTB peuvent avoir ce rôle-là et ça suffit, soit on considère qu'il faut les EPTB et quelques EPCI. Mais, dans ce cas comment on les choisit ? On va se poser des questions assez compliquées. Et le Comité stratégique, il faut qu'il reste restreint. On ne veut pas une grand-messe. Il faut une unité de personnes [...]. Et c'est tout cela qu'il faut qu'on brasse. [...] Mais sur le principe, il faut au moins les EPTB principaux [...].

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Monsieur le Directeur.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Si je peux me permettre, juste une réflexion puisque là on est déjà dans la gestion administrative, c'est-à-dire comment on met en œuvre. Mais préalablement, pour quoi faire ? Parce que comment on met en œuvre, ça dépend de ce qu'on veut faire. Et j'ai trouvé très intéressant que pendant toute la période dite COVID, un de nos collègues, qui est dans un autre territoire – Oise-Aisne – s'est amusé à établir des parallèles permanents avec la gestion de la crise COVID et la gestion de crise risques d'inondations. Il s'est livré à une sorte d'analyse comparative du mode de gestion



d'une pandémie, et de retours d'expérience de la gestion d'inondations. C'est public, il y a pas mal de gens qui lui ont fait part de leur réaction par rapport à cela. C'est assez intéressant.

Très clairement, aujourd'hui, quand on pose la question de l'objectif poursuivi, on peut faire un calcul très simple. Pour le bassin de la Loire, et si on ne prend en considération que la part des crédits européens (FEDER) on a en gros 33 M€, pour la période 2014-2020. La part consacrée à la prévention des inondations, c'est moins du quart, moins de 8 M€ sur 33 M€.

A partir de ce montant, celui des crédits pour la prévention des inondations mis à disposition de l'Etablissement, qui est l'outil des collectivités au service du développement durable du bassin de la Loire, c'est moins du quart de ce quart. Et quand on arrive au calcul par an, en moyenne c'est moins de 1% de l'ensemble des crédits du PO de bassin. C'est moins de 1% de l'ensemble des crédits du PO de bassin, qui sont mis à disposition de l'acteur de bassin qu'est l'Etablissement pour les actions mutualisées de prévention des inondations à l'échelle du bassin.

Il faut qu'en termes d'ingénierie administrative, on soit clair sur les objectifs. En effet, si l'on affiche qu'on a comme objectif la prévention des inondations à l'échelle d'un bassin comme la Loire et ses affluents mais qu'on ne met à disposition que ces moyens-là, autant dire clairement qu'on ne pourra pas faire grand-chose. Sauf à considérer qu'il y a de nouveaux éléments qui permettent d'imaginer le déploiement de nouveaux crédits, le partenariat sera amené à être peut-être beaucoup plus précis sur les résultats à atteindre, faute de quoi le risque de décrochage serait trop important entre l'objectif affiché et les moyens mis à disposition. On va être en porte-à-faux, tous.

Et ce raisonnement, on peut le conduire avec d'autres domaines d'intervention que la prévention des inondations. C'est exactement ce que vient de faire la Cour des comptes de l'Union Européenne lorsqu'elle dit : il va falloir mettre 25% des crédits pour le climat, 25% des crédits pour l'adaptation au changement climatique, mais ces 25% il faut qu'ils soient systématiquement accompagnés du traçage des résultats, sinon on risque de jeter l'argent par les fenêtres.

En termes de stratégie, la manière dont seront précisés les objectifs amènera chacun en quelque sorte à identifier jusqu'à quel niveau d'exigence il doit réaliser. Parce que quand on a une opération qui est cofinancée, il faut délivrer les résultats attendus.

#### **INTERVENTION DE M. CHASSANDE**

Dans le plan Loire, il y avait dans le lancement 60 M€ de crédits du fonds Barnier qui étaient à 100% sur les inondations. Donc, la maquette globale du plan Loire, elle a beaucoup plus sur les inondations que les 25%.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Mais rapporté à l'enveloppe totale du plan Loire, cela ne doit pas faire loin des 25%. Il fait combien, le plan Loire ?

#### **INTERVENTION de M. CHASSANDE**

Il faut qu'on regarde exactement. Mais en tout cas, comme vous preniez l'exemple uniquement des crédits du FEDER qui sont [...] n'est pas tout à fait le même si [...] notamment les crédits du fonds Barnier.

#### **INTERVENTION DE M. CHOUMERT**

Si je peux me permettre de compléter. [...] si en effet 7 M€ [...] techniques qui sont prévus sur les inondations aujourd'hui, il y a une partie qui va sur le bassin, en fait il y a une partie de ces 7 M€ qui sont là pour financer l'accompagnement à la réduction de la vulnérabilité des acteurs sur le territoire, etc., à des actions locales qui sont quand même il me semble assez indispensables dans les territoires et qui en fait aujourd'hui ne sont pas couvertes par des programmes FEDER régionaux pour des questions de concentration thématique des règlements FEDER, parce que la concentration thématique est sur les sujets environnementaux, sur les questions de transition

énergétique. C'était : 1, économique ; 2, recherche ; 3 numérique ; 4, transition énergétique. Les questions de biodiversité et d'adaptation au changement climatique ne faisaient pas partie des priorités thématiques de l'Union Européenne sur la programmation 2014-2020.

Il faut aussi voir les côtés positifs du programme FEDER Loire puisqu'il a quand même permis de soutenir tout un tas d'actions qui ne pouvaient pas être soutenues via les programmes régionaux. [...] réduire la part des financements du FEDER Loire contre les inondations à l'animation que porte l'EP Loire, qui est très importante, on ne le remet pas en doute, à l'échelle du bassin mais il faut voir aussi ce qu'elle a permis en actions locales dans les territoires sur le bassin, ce qui paraît tout aussi important puisque ce sont des actions qui ont été portées par le programme d'action de prévention des inondations. [...]

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Par rapport à cela, simplement une indication : on ne peut qu'abonder dans votre sens. Mais si on rentre dans les chiffres, c'est encore plus dévastateur. S'il y a un programme « de bassin », c'est en principe pour permettre de financer prioritairement des opérations « de bassin » puisque ce sont *a priori* les autres programmes qui peuvent prendre en charge celles qui présentent un intérêt plus local. Or, si vous regardez les opérations programmées, les unes après les autres : quelle est celle qui a reçu le soutien financier le plus élevé sur le volet inondations dans le cadre de la programmation actuelle ? C'est une opération dans un EPCI, relative à des travaux de sécurisation d'une station de production d'eau potable, dont nul ne conteste l'intérêt par ailleurs. Je reviens à la stratégie : est-ce qu'on a besoin d'un programme de bassin pour financer à hauteur de 750k€ (+/- 10 % de la totalité de l'enveloppe) des travaux de sécurisation d'une station d'eau potable dans un EPCI ? Surtout lorsqu'on sait que, en revanche, les autres programmes n'ont pas *a priori* la possibilité de financer les opérations mutualisées à l'échelle du bassin fluvial.

Ce que j'essaie de dire simplement, c'est qu'il faut qu'il y ait une cohérence entre la stratégie affichée et la programmation effectuée : si c'est un programme « de bassin », *a priori* c'est pour permettre de financer prioritairement des opérations « de bassin » qui, elles, n'ont pas de financement existant par ailleurs.

#### **INTERVENTION DE M. CHOUMERT**

Pardon mais ce que je vous expliquais c'est qu'en fait les autres actions ne pouvaient pas être financées par les programmes régionaux. On a un programme de bassin qui doit financer prioritairement les actions de bassin et pas les autres actions. Dans ce cas-là, les autres actions n'ont pas de co-financement.

#### **INTERVENTION DE M. CHASSANDE**

L'option qui a été prise dans la [...], c'est que dans les CPER régionaux, il y avait une spécialisation. C'est-à-dire que tout ce qui relevait de la thématique inondation était dans le CPIER et on a demandé que cela ne soit pas prévu dans les CPER. Cela a été traité par thématique. La plupart des CPER ne traitaient pas de la [...] parce que c'était dans le CPIER Loire. On a fait ce type de chose parce que ça simplifiait les choses. Cela étant, on aurait pu faire ce que vous dites, c'est-à-dire faire un montant beaucoup plus faible du CPIER et mettre plus de sous dans les CPER, et dans le CPIER ne traiter que ce qui relevait vraiment d'enjeux de bassin et probablement avec des sommes beaucoup plus faibles et donc en gonflant ensuite les enveloppes des CPER. Sauf que les frontières auraient été [...] à définir parce qu'il y a quand même des questions d'appréciation de là où commence le sujet d'après. Ce sera un gros sujet de savoir où commence un intérêt de bassin et [...]. Donc voilà, l'option qui a été prise, c'est plutôt de faire une séparation thématique, ce qui est discutable sauf que c'est trop tard parce que les mandats sur les enveloppes qui avaient été [...], il s'est quand même construit plutôt sur cette phase-là, donc ça serait assez difficile aujourd'hui de remettre tout ça en cause et de dire on fait vraiment ce qui [...] du bassin au sens strict.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

A un moment, quand on dit « bassin », il faut être certain de ce que l'on met derrière. Si effectivement, on finit par financer des choses qui sont non pas d'intérêt de bassin, de mutualisation de bassin, mais des opérations d'intérêt strictement local, se pose la question du choix des véhicules financiers. Très clairement, la question se pose d'autant plus que, comme vous le savez, ce Comité Syndical a indiqué à plusieurs reprises que les opérations « de bassin » portées à moindre coût par l'Etablissement ne peuvent plus recevoir de financement depuis 2019. Une fois que la règle du jeu est fixée, pas de problème pour la suivre, mais il faut être certain de ce qu'il y a derrière.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

D'où l'intérêt d'être très en amont dans ce plan pour pouvoir travailler ensemble.

Très bien. En tout cas, merci de cette présentation. On est à votre disposition, bien sûr, pour travailler avec vous sur ce plan Loire V.

## **12. Proposition de l'Etat de poursuite du portage de l'action de soutien d'effectifs en saumon**

Vous avez un dossier bien précis, avec quelques chiffres très parlants. Vous avez hier tous reçu, je pense, un email de notre collègue Nathalie ROUSSET, que l'on voit sur l'écran. Je vous laisserai bien sûr la parole tout à l'heure.

Je ne vais pas reprendre le dossier. Vous l'avez sous les yeux, en plus il est très concret.

Je rappelle quand même qu'il n'y a pas de délibération. C'est vraiment un point du moment, justement, pour être le plus transparent possible, comme on le fait toujours au sein de l'Etablissement.

Contrairement à ce que certains pourraient faire croire, il ne s'agit pas d'un problème de portage technique. Ce n'est pas du tout le cas.

La durée du portage, depuis 2009, et le montant du soutien financier parlent d'eux-mêmes. C'est sûrement pour cela que l'Etat a souhaité qu'on s'occupe depuis aussi longtemps de cette opération.

Le vrai sujet, on le connaît, il concerne l'ampleur financière de l'opération et de trouver les cofinancements locaux.

Depuis 2015, si on enlève les financements du FEDER, de l'Agence de l'eau, de l'EP Loire, d'EDF et de la Fédération Nationale pour la Pêche, on s'aperçoit que les financements locaux sont quand même très faibles. On a essayé, l'année dernière, de trouver des acteurs locaux susceptibles d'apporter des crédits de fonctionnement pour l'opération, mais sans succès.

Le marché pluriannuel était la solution retenue depuis plusieurs années mais, compte tenu du contexte financier, il est maintenant impossible d'aller dans cette voie-là. Aujourd'hui, on a même du mal, on lance même les opérations sans savoir exactement à combien les financeurs vont participer.

Ce qui est compliqué aussi, aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas un consensus sur l'opportunité et l'intérêt de cette opération. Que ce soit au Comité de bassin ou au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, on voit que les associations environnementales ont voté contre, la dernière fois, l'aide au plan saumon. On a été un peu surpris.

C'est vrai que ces temps-ci au comptage, les remontées, sont quand même assez faibles. On le voit depuis plusieurs années.

Et puis on a aussi un problème de visibilité pour les financeurs FEDER ou EP Loire qui ne sont jamais cités dans les communications. C'est quand même embêtant.

Pour être complètement transparent : j'ai eu le député Jean-Pierre VIGIER au téléphone entre midi et deux aujourd'hui. Il propose de monter en réunion, en visio, avec l'Etat, la DREAL, l'Etablissement et l'Agence de l'eau. On a accepté cette rencontre.

Et quand même un point par rapport à la proposition de choix de structures locales qui pourraient gérer cette opération saumon. Je rappelle que sur les trois dernières années, l'Etablissement a avancé plus de 790 k€, avant d'être remboursé. Je me demande comment une structure locale pourrait avancer une telle somme d'argent. On sait qu'entre le moment où on vous dit qu'on va vous payer et le moment où on vous paye, il se passe non seulement des mois mais des années. Donc on avait jusqu'à 790 k€ dehors, ce qui déjà nous posait des problèmes. Pour une structure locale, ça peut donc être un peu rédhibitoire et même poser d'énormes problèmes.

Voilà un petit peu ce qu'il en est. Vous avez dans votre dossier le courrier du DREAL de bassin et ma réponse. Et puis les tableaux des co-financements. On voit que sur 6 ans, c'est 3,5 M€. Ce n'est pas rien. Et vous avez en plus la répartition des financeurs sur cette même période, qui est quand même assez parlante.

Nathalie, je pense que tu veux intervenir ? Où quelqu'un d'autre ?

### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

Bonjour. Je vais juste commencer, pour rebondir en fait sur le message que je vous ai adressé hier, sur la problématique de boucler un plan de financement qui, finalement, du fait de ne pas être programmé de façon pluriannuelle pose question et si je suis autant sensibilisée sur la question, c'est qu'effectivement le prestataire qui permet de faire l'alevinage est sur mon Département, donc forcément les échos et les difficultés de ce prestataire nous arrivent beaucoup plus vite, à nous, représentants du Département de la Haute-Loire.

Comme l'a dit Daniel, l'essentiel du problème est complètement financier, du fait que le plan Loire n'a pas gardé d'enveloppe financière pour pouvoir assumer le travail pendant les années où il devait aller pour aller jusqu'au bout. Je rappelle quand même que l'alevinage ça se fait sur plusieurs mois de l'année, que le Conservatoire National du Saumon a été fait à la demande du ministère de l'Environnement, à l'époque, pour pouvoir assumer cette mission. Donc c'est leur travail. Et pour quelqu'un dont c'est le travail, dire d'année en année : « *on ne sait pas trop, on ne sait pas si on aura le financement* », ce n'est pas une solution professionnelle pour pouvoir parler à un organisme comme celui-ci. L'année dernière, j'étais déjà très inquiète mais aujourd'hui, je peux vous dire qu'à cause du marché qui a été passé et parce que professionnellement cet organisme n'a pas voulu prendre le risque de ne pas repeupler en saumon en se disant : « *Poutès, enfin, est levé* », donc on pourra mettre des saumons beaucoup plus haut sur l'axe Allier, donc dans un territoire où leur reproduction est bien meilleure, en se disant : « *vous le voyez, les effectifs ne font que continuer de baisser, donc la population du saumon ne va pas bien* ». L'organisme dont c'est le métier, dont c'est aussi la recherche, n'a pas voulu prendre le risque de ne pas répondre au marché.

Moi, aujourd'hui, en tant que Département, je fais le constat que cet organisme a eu des pertes financières, étant donné que le marché n'est pas à la hauteur du coût de production qu'ils ont pour faire ce travail-là. Donc, cette année, j'ai voulu vous alerter sur le fait que de toute façon, si on a un marché comme celui de l'année dernière –alors qu'on leur appliquait leur propre auto-financement l'année dernière, malgré tout ils sont déficitaires –, ils ne pourront pas continuer. Donc ils ne pourront d'une part pas répondre au marché, qui sera infructueux, et j'ai cru comprendre des services de la DREAL que, ma foi, si le marché ne fonctionne pas pendant deux ans, ça n'émeut pas beaucoup les experts. Moi, je suis un petit peu inquiète quand je vois la baisse de la population mais je veux bien aussi entendre les experts. Et puis, de toute façon, comme l'organisme est déficitaire et qu'on n'est pas en capacité de lui payer le travail et ce pour quoi il a été construit, donc effectivement la structure et les frais de structure sont importants mais ils

étaient structurés pour accomplir cette mission-là, avec un nombre d'alevins un peu plus élevé à une époque, eh bien aujourd'hui la structure est en perdition. Et vous savez tous, en tant qu'élus, et surtout après la période Covid, d'autant plus, une structure en perdition, eh bien ma foi elle ne reprend pas.

Sur un Département, et notamment sur le canton dans lequel ils sont installés, moi j'ai deux problématiques : d'une part, c'est un canton qui était très fortement mobilisé autour du saumon puisque l'activité de pêche au saumon, à l'époque et historiquement, était très importante. Et, pas plus tard qu'il y a quinze jours, mon collègue à l'Assemblée départementale m'a apporté les photos de son fils avec des saumons et de lui-même quand il était plus jeune avec des saumons. Mais d'autre part aussi, j'ai une structure – qui est aussi soutenue par le Département – qui est en train de périlcliter. Et j'ai aussi des emplois.

Cette gestion aujourd'hui me navre, me catastrophie, et si je vous faisais une proposition – parce qu'effectivement, j'avais un acteur local qui avait envie d'essayer de faire quelque chose au moins pour cette année, parce que l'idée c'est de sauver l'ensemble, et le fait de pouvoir remettre du saumon et ne pas faire de coupure, et le fait de pérenniser quand même une structure qui est en train de s'arrêter, ça me permettait plus facilement d'apporter des fonds peut-être départementaux et régionaux (AuRA), parce qu'on voit bien que c'est difficile d'avoir des relations avec Centre-Val de Loire. Jean-Pierre VIGIER avait demandé des rendez-vous avec Centre-Val de Loire, on ne les a pas eus. Aujourd'hui, je fais le constat que quand on veut discuter avec quelqu'un sur ce dossier-là, on n'a personne qui nous reçoit. Alors que j'estime que ce n'est pas à la Haute-Loire de payer le repeuplement national du saumon. Voilà pourquoi aujourd'hui je suis très embarrassée sur ce dossier, je vous le redis. Merci.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Plusieurs choses.

On ne va pas refaire l'histoire. C'est vrai que dans le temps, il y avait des saumons. J'ai même retrouvé des écrits à [...] où il y avait eu une grève dans les entreprises, ils se plaignaient parce qu'ils mangeaient du saumon tous les jours à la cantine. Malheureusement, ce n'est plus le cas. S'il y a des financements, si l'organisme que tu veux nous proposer peut trouver des financements, on est prêt à travailler avec, il n'y a pas de souci. La Région : j'ai encore vu le Président ce samedi, dans le cadre de la signature pour la Maison de la Pêche de la Loire, [...] était présent. Quand je lui en ai parlé, il ne m'a pas répondu. Et en plus, Jean-Pierre VIGIER, que j'ai eu au téléphone entre midi et deux, comme je vous le disais, est conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes. Je lui en ai parlé tout à l'heure. Quand je lui ai dit : « *l'année dernière, on vous a sollicité et vous n'avez pas répondu* », il n'a pas répondu non plus. Il m'a dit : « *on va faire une réunion* ». Pas de souci, on va faire une réunion, on va se rendre disponible.

Mais voilà, encore une fois, j'allais dire, on a un savoir-faire, on a une vision du bassin, si les acteurs locaux ont des pistes, qu'ils nous les donnent ; ou qu'on travaille ensemble. Il n'y a aucun problème. Encore une fois, quand on voit les financements sur les 6 dernières années : le FEDER (43%), l'Agence de l'eau (37%) – alors, l'Agence de l'eau a baissé aussi de 10% mais on sait que le 11<sup>ème</sup> plan est plus difficile – EDF, on a quand même réussi sur les 6 ans à avoir 7%, EP Loire (7%). Et après, eh bien c'est un peu la misère. Et même si la Fédération Nationale a 3%, le reste (Conseil départemental), c'est 0,26%.

Je suis d'accord, ce n'est pas à la Haute-Loire de payer, mais la Haute-Loire ne paye pas, donc la question ne se pose pas.

Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir. On sait qu'on est dans une passe difficile.

#### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

Daniel, si tu me permets. Je suis ennuyée qu'un Conseiller départemental comme toi me tienne ces propos. Tu sais très bien que quand on a un organisme sur un Département, on essaie de le défendre. Quand je parle d'un organisme, du coup, je ne parle pas de l'EP Loire, je parle là du Conservatoire du Saumon, si tu m'entends bien. Et quand je te dis que j'ai été appelée, tout comme AuRA a été appelée, à aider le Conservatoire du Saumon, nous avons aidé le

Conservatoire du Saumon. On n'a pas aidé le programme de repeuplement du saumon en tant que tel. Le programme de repeuplement du saumon a créé un déficit à cet établissement, c'est ce que je t'explique. Vous n'avez pas réussi, vous, d'Orléans, à apporter des fonds supplémentaires. Quand vous prenez l'argent du SMAT pour aider à ce financement là, vous prenez de l'argent qui était dédié à cet établissement, payer des bassins ou faire autre chose pour que justement il devienne autonome, et en fait vous le plombez par ce que vous prenez des financements qui étaient réservés à autre chose. Donc, non, vous n'avez pas à chercher des financements autres et Daniel, tu m'exaspères un petit peu quand tu dis que le Département ne fait rien. Si, le Département fait des choses mais ça ne passe pas par l'EP Loire. Ça passe par l'établissement en lui-même, on essaie de le sauver. Et je pense que tu fais pareil dans tes établissements du 42. Je l'espère.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Oui. Alors moi, j'essaie d'être suffisamment honnête. Là, je suis là en tant que Président de l'EP Loire. J'essaie de faire la distinction entre mon mandat municipal, intercommunal et départemental. Mais que la Région AuRA et que le Département aident le CNSS, je trouve ça même pratiquement logique mais on n'est pas en train de parler du CNSS. Moi ce n'est pas ça qui m'intéresse, c'est la poursuite du portage de l'action saumon. D'ailleurs, il y a un appel d'offres qui est lancé. Donc, si le CNSS répond et a le marché, c'est très bien. Mais voilà, nous, c'est pour boucler le budget. Donc, aujourd'hui, on est en gros sur un budget de 300 k€. Si ça ne suffit pas pour le CNSS, que le Département, que la Région AuRA – qui est plus est ma Région – participent, très bien, ça ne me pose pas de problème. Mais c'est presque différencier la structure du CNSS et l'opération saumon.

Je ne sais pas si Monsieur le Directeur veut apporter un complément, ou Monsieur CHASSANDE. Je vous en prie.

#### **INTERVENTION DE M. CHASSANDE**

C'est un sujet qui m'a un peu occupé. Ça fait des années que c'est un sujet extrêmement tendu. D'ailleurs, j'avais eu l'occasion, avec le Député VIGIER, à sa demande, d'organiser des réunions de conciliation. Le Député VIGIER, en tout cas, a su me trouver à différents moments pour le faire. La DREAL – en tout cas moi, quand j'ai été saisi de demandes de médiation sur ces sujets-là, je l'ai toujours fait, j'ai toujours répondu positivement. Je n'ai pas été contacté très récemment pour le faire à nouveau mais en tout cas, on l'a toujours fait, à chaque fois que ça a été nécessaire. C'est extrêmement sensible.

A la DREAL, notre position est assez claire. Elle est parfaitement en phase avec le PLAGEPOMI. Il y a un cadre sur cette action, qui est le PLAGEPOMI. C'est un enjeu de bassin. La seule manière de gérer cette affaire, c'est de la gérer sur l'enjeu du bassin, de l'estuaire jusqu'aux sources.

Premier point fondamental, c'est mon sentiment : si ce n'est pas l'EP Loire qui gère cela avec une logique de bassin, on va être dans une situation extrêmement compliquée avec les détracteurs du repeuplement, si on n'arrive pas à rester sur une logique de bassin. Si on veut continuer à réussir à obtenir les financements, notamment de l'Agence de l'eau, il me paraît en premier absolument fondamental qu'on soit vraiment sur une logique d'un portage par le bassin.

Deuxième point fondamental : la logique de repeuplement, c'est un couplage repeuplement/continuité écologique/restauration de la continuité écologique. Les détracteurs du repeuplement disent : « *en fait en repeuplant on évite – ou on se dispense – de faire des efforts sur la continuité* ». Les gens qui disent ça disent : « *il ne faut pas repeupler parce qu'en fait, la seule chose qu'il faut faire, c'est effacer les barrages, etc.* ». Et à l'inverse certains misent très fortement sur le repeuplement. Le PLAGEPOMI a donc une position très équilibrée qui dit : « *il faut agir sur les deux et, à terme, quand on aura fini de rétablir la continuité écologique, on arrêtera de faire le repeuplement* ». Donc, à terme, cela doit s'éteindre. Mais aujourd'hui, y compris le Comité scientifique du saumon, on dit que cela serait dangereux d'arrêter pendant dix ans de soutenir tant qu'on n'a pas la continuité. Pour autant, le même Comité scientifique dit que si on n'arrête pendant deux ou trois, d'un point de vue scientifique cela n'a aucune importance, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun enjeu par rapport à la survie des saumons d'arrêter ou de ne pas arrêter pendant deux ou

trois ans. Ça, ce sont les éléments factuels scientifiques. En revanche, à dix/quinze ans, on risque d'avoir un vrai risque de disparition de saumons si on n'a pas rétabli la continuité et qu'on ne fait pas le repeuplement.

Une fois qu'on a dit cela, on a un troisième élément : qu'est-ce que la stratégie par rapport à l'outil CNSS ? Le problème est que depuis des années il y a un mélange des deux sujets, et ça crée de la suspicion dans le système. A chaque fois qu'on essaie d'avoir des approches un peu rationnelles sur les quantités nécessaires par rapport à l'objectif où il faut les mettre, on aboutit à un certain nombre de conclusions mais ces conclusions ne sont pas compatibles avec la survie du CNSS. C'est-à-dire que si on applique strictement ces conclusions, cela ne suffit pas à faire vivre le CNSS. Et donc, à chaque fois, on essaie d'en faire plus pour faire vivre le CNSS mais, du coup, les détracteurs nous disent : « *mais en fait, votre seul objectif c'est de faire vivre une structure, ce n'est pas d'appliquer une politique* ».

En fait, tout le débat est totalement pollué. J'y vais un peu franco parce que je pense qu'il faut qu'on se dise les choses. Je suis tout à fait en phase avec ce qu'a dit le président de l'EP Loire : si on arrive à découpler la question de comment on assure la survie de l'outil de la question de comment on gère le repeuplement saumon et son financement, on aura gagné, parce qu'on enlèvera cette pollution permanente qu'on a depuis des années. Je pense qu'il y a un vrai enjeu à clarifier cela et si la demande du député VIGIER est qu'on se fasse un petit échange sur cette thématique-là, c'est-à-dire comment on arrive à découpler le marché repeuplement, ce qu'on vend dans le PLAGEPOMI, avec tout l'historique – les sentiments de passage en force qu'il y a eu à certains moments, enfin tout le monde a un petit peu ça en tête – je pense qu'il faut qu'on sorte de ça, qu'on découple les deux, et après, effectivement, qu'il y ait une réflexion sur comment cette structure peut être soutenue par d'autres moyens. C'est peut-être la meilleure porte de sortie.

En tout cas, honnêtement – mais très franchement – si on allait sur un portage très local du repeuplement, même une année, moi je pense que je deviens incapable dans les instances de bassin de défendre le maintien du financement. Ça va faire exploser le système. Dans ces conseils d'administration de l'Agence, je me mouille sur ces sujets. [...] DREAL de bassin, à chaque fois, je suis obligé d'intervenir pour aller contre le discours de Monsieur DORON et pour défendre cette politique-là mais avec l'équilibre que j'explique là. Si on sort de cet équilibre, le système va exploser.

Je préfère être direct et franc sur mon analyse. Je pense qu'il faut qu'on essaie de construire ensemble autour de ça.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je ne peux que corroborer les paroles du DREAL de bassin. Je suis aussi au conseil d'administration. C'est vrai, même la dernière fois, pour avoir les 30%, il a fallu se battre. Comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif, pour les associations environnementales c'était zéro. On a réussi à se battre là-dessus mais c'était important.

Monsieur le Directeur, vous voulez compléter ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Simplement pour abonder encore plus dans cette direction et expliquer que c'est la raison qui avait conduit dès le départ à privilégier la voie du marché, de l'appel d'offres, de telle sorte qu'on ait véritablement un appel d'offres qui réponde à un objet de politique de repeuplement et non pas une subvention directe à une structure. C'était, j'allais dire, le fondement de ce recours à l'appel d'offres. En même temps que j'indique cela, c'est pour signaler que quand on parle des appels d'offres, il y a des procédures, il y a des délais, et que pour que quelque chose puisse être notifié au mois de novembre – je regarde en même temps Renaud – je pense qu'on a quinze jours pour éventuellement publier un appel d'offres. C'est la raison pour laquelle le président avait souhaité que cela soit le plus tôt possible dès le Comité Syndical du mois de juillet pour pouvoir faire état de ces délais, qui sont incompressibles.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Nathalie, oui.

### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

Alors donc, aujourd'hui, quel est le montant disponible ? Très clairement, il faut 500.000 € hors taxes. Est-ce ce montant-là que vous avez ?

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je crois qu'on... soit vous n'avez pas entendu ce qu'a dit Monsieur CHASSANDE : 500.000 €, c'est pour faire vivre le CNSS, on est d'accord.

### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

C'est pour la production d'alevins. Un lot de production d'alevins, aujourd'hui ça vaut 500.000 €. Et jusqu'à présent, on les a achetés moins cher que ça. On a passé des marchés qui ne valent pas le prix de la prestation. Ce n'est pas ça, ça veut dire que ce sera infructueux. En revanche, effectivement, je suis d'accord, j'entends très bien ce que vous dites et ça me va bien. Je ne vois pas pour ça serait un Département tout seul qui porterait le complément d'une politique nationale sur un migrateur. Mais ce dont j'ai besoin aujourd'hui, c'est de savoir comment je m'organise effectivement pour ce découplage. Qu'est-ce qu'on fait de cet organisme qui a été créé à l'époque à la demande de l'Etat ? Et si on veut faire un marché honnête – et je dis bien juste honnête –, cette année c'est 500.000 € hors taxes.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Il y a quand même un mot qui m'embête, dans ce que tu viens de dire, Nathalie : politique nationale. Je rappelle qu'on est sur le bassin de la Loire. [...]

### **INTERVENTION DE M. CHASSANDE**

Juste un point là-dessus, quand même. Le Conservatoire National du Saumon, il est quand même ciblé sur la préservation de la souche de saumon Loire-Allier. C'est une politique nationale parce que c'est emblématique mais ça reste quand même un conservatoire qui est ciblé sur la souche locale. Ça va dans le sens de ce qui Madame ROUSSET. Et j'avais connu ça un peu dans d'autres postes, je l'ai vu naître ce Conservatoire du saumon. Effectivement, c'était une volonté et c'était validé et poussé par le Ministère de l'Environnement – à peu près il y a 20 ans – avec un affichage extrêmement clair il y a 20 ans que c'était pour une durée transitoire, le temps de sauver cette population et de rétablir la continuité écologique, et que ça avait vocation à s'éteindre un jour. Il y a 20 ans, c'était très clair que ce n'était pas parti pour 20 ans ou 30 ans. C'était parti pour quelques années, le temps de rétablir la continuité écologique et de pouvoir ne plus avoir besoin de soutenir. Il se trouve qu'on est 20 ans plus tard et qu'on vit un peu la même chose qu'il y a 20 ans. Mais on n'a jamais dit il y a 20 ans que c'était un outil pour l'éternité. Le fait qu'à un moment il y ait une diminution des quantités, c'est inhérent même à la construction de l'outil. Donc après, c'est compliqué à gérer. On l'entend. Il y a un vrai sujet sur comment on gère la transition, comme cet établissement peut se diversifier peut-être pour faire à la fois du saumon et autre chose pour son équilibre économique. C'est un sujet mais ce n'est pas le sujet du marché lui-même. C'est un sujet qu'il faut traiter mais pas dans le marché.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Et encore une fois, on ne baisse pas les bras. L'année dernière, on s'est battu – alors même si ce n'était pas suffisant – pour un marché de 443.000 €. On est allé les chercher, j'allais dire vulgairement « avec les dents », chez EDF ; même nous, on a quand même mis encore 25.000 €. On s'est battu et on va continuer. On ne baisse pas les bras pour cette année, malgré tout. Mais on sait que malheureusement, il y a les baisses du FEDER et de l'Agence de l'eau, et là on ne peut rien faire. Et encore, les 30%, on est content de les avoir. Je ne vois pas qui [...]. Là-dessus, on



est bien d'accord. Mais c'est vrai que c'est un petit peu ce qui est compliqué pour nous à notre niveau.

J'ai des propositions de dates très proches, qui m'ont été envoyées par Monsieur VIGIER, pendant le Comité. On va regarder et on abordera ce sujet-là.

Je rappelle que Monsieur VIGIER est membre de l'EP Loire, titulaire. Et depuis 5 ans que je suis président, je ne l'ai jamais vu et il m'a appelé deux fois pour m'engueuler. C'est quand même embêtant. Je le lui ai dit mais je vais le rappeler dès la fin du Comité. Il m'a donné une date début juillet, on va se voir et puis on va travailler tous ensemble. S'il a des idées, il n'y a aucun problème, on est preneur. Je suis tout à fait d'accord. On y tient autant que vous, au saumon, mais on ne fait pas de miracle.

Pour finir, oui, Nathalie.

### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

J'aimerais savoir, Monsieur CHASSANDE : vous voyez à quelle échéance, le fait qu'il faut que ça s'arrête ? On peut enregistrer ça pour cette année ? Parce que de toute façon si vous me parler des 300.000 €, ça veut dire qu'ils ne pourront pas répondre. Donc on peut vraiment programmer l'arrêt du CNSS ? Parce qu'on ne nous a jamais donné le *timing*, on ne nous a jamais dit « à tel moment il faut qu'il s'arrête ». On ne licencie pas des gens comme ça. On peut programmer ça cette année ? Le directeur commence à l'entendre, hein.

### **INTERVENTION DE M. CHASSANDE**

On le connaît bien. Mais je n'ai jamais dit ça. A la limite, c'est un sujet à traiter dans le plan Loire à venir. Comment financer le repeuplement en saumon dans le nouveau plan Loire (2021-2027) ? Et là il y a une question. Quand j'en parle à l'Agence de l'eau, il n'y a pas une conviction profonde qu'il faut continuer à financer jusqu'à la fin du futur plan Loire. C'est-à-dire qu'il y a un sujet qui est : est-ce qu'on finance encore pendant tout le plan Loire à venir, c'est-à-dire pendant 7 ans ou est-ce qu'on finance pendant une partie plan Loire, encore 3 ou 4 ans ? Ce n'est pas tranché.

Quant au sujet de menace de l'arrêt du CNSS : ça fait 6 ans que je suis dans cette Région et ça fait 6 ans que j'entends la même chose et que tous les ans on me dit que c'est la mort du CNSS, etc.

Donc voilà, là effectivement, à un moment il faut qu'on clarifie ça. Moi je ne dis pas du tout qu'on n'a plus besoin de soutenir. J'ai pris des positions très claires là-dessus. Je dis que pour l'instant, il serait dangereux d'arrêter de soutenir, qu'il faut continuer à soutenir. Il faut soutenir avec beaucoup moins d'alevins qu'avant, en les mettant au bon endroit, etc. Donc tout cela raisonnablement ne permet pas d'avoir des marchés aussi chers qu'avant. Et donc, le sujet, c'est : est-ce que le CNSS est capable de se diversifier, de faire autre chose que du saumon, en plus du saumon ? En fait, le coût de production des alevins, c'est un coût de fonctionnement. Donc, si on en fournit 3 fois moins, ça ne nous coûte évidemment pas 3 fois moins cher, ça coûte quasiment aussi cher.

En fait, le vrai sujet, c'est vu qu'on en a besoin de moins et on a moins d'argent à mettre, est-ce qu'il y a une piste de diversification qui permet au CNSS de continuer à vivre en assurant moins de repeuplement saumon mais encore quelques années du repeuplement saumon et autre chose. Et à ça, ce n'est pas moi qui ai la réponse. Ce n'est pas la peine de me renvoyer la balle. Mais je pense que si on refuse de se projeter dans cette discussion-là, on va se planter collectivement. Plutôt que de s'envoyer des petites piques, les uns les autres, cherchons ensemble, réfléchissons ensemble sur cette piste-là. Mais d'ailleurs, ça fait trois ans que j'ai parlé de ça avec Patrick MARTIN, le directeur du CNSS. Tout le monde le sait qu'il faut travailler à ça et tout le monde sait que la seule porte de sortie c'est ça. Il faut juste qu'on ne s'envoie pas des piques comme ça en considérant que tout est la faute des autres. Essayons de trouver ensemble la solution qui va bien et qui rentre là-dedans. Et si on ne fait pas ça, on va se planter parce qu'on n'obtiendra pas le maintien dans tout le plan Loire de niveaux élevés. Il faut qu'on arrive à gérer ces niveaux intelligemment.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On va stopper là la discussion parce que le temps tourne. De toute façon, je pense que vous serez conviés par Jean-Pierre VIGIER à cet entretien téléphonique, ou on vous en rendra compte. On va fixer la date aujourd'hui même et ça va aller très vite. Sinon, on vous tiendra informés mais ça serait intéressant que Nathalie, au moins, soit présente à ce débat qui dépasse en fin de compte un peu ce plan saumon.

C'était un point d'étape. Il n'y a pas de délibération.

### **13. Subventions « Patrimoine »**

Très rapidement, en deux minutes.

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Merci Monsieur le Président.

##### **Naussac Run Nature**

Une manifestation sportive qui aura lieu à Naussac le 27 septembre, organisée par le Club athlétique langonnais, qui sollicite l'Etablissement pour 1.500 €, sur une prévision de dépenses de 5.300 €.

##### **Publication de l'ouvrage : « Epave et naufrage en Loire - Archéologie de l'accident en eau douce XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle » (Revue archéologique du Centre de la France)**

L'Etablissement est sollicité à hauteur de 4.000 € mais, compte tenu du règlement budgétaire et financier adopté en 2016, il est proposé de ne retenir une subvention qu'à hauteur de 10%, soit 1.800 €.

##### **Exposition « Plantes voyageuses, une histoire des échanges, des goûts et des modes »**

Une demande qui émane du Musée de la marine de Loire de Châteauneuf-sur-Loire, qui organise du 15 octobre 2020 au 31 mars 2021 une exposition traitant des plantes venues d'ailleurs. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 2.000 €. Si effectivement on applique également le règlement budgétaire à hauteur de 10%, la subvention serait de 1.545 €.

##### **Programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable dans les écoles de Saint-Etienne pour les rivières Furan et Ondaine.**

Demande qui émane de Saint-Etienne Métropole et pour laquelle l'Etablissement est sollicité à hauteur de 9.921 €, soit 30%. Si on applique le même règlement financier qui nous permet d'aller à hauteur de 10%, la subvention serait ramenée à 3.307 €.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

On est habitué aux demandes de subventions « Patrimoine » et, tant qu'on peut continuer, on le fait. C'est intéressant, sur le territoire, d'avoir ces petites aides.

Pas de demande d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **14. Gestion du personnel**

La dernière délibération concerne la gestion du personnel, avec 5 dossiers.

##### **Transformation d'un poste au tableau des effectifs (Service Barrages)**

A compter du 13 juillet. Il va surtout permettre la réintégration d'un technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à la suite d'une disponibilité sur l'appui à l'exploitation et études relatives aux barrages.

### **Prolongation d'une mission au titre du besoin des services (Service Dignes)**

Sur un linéaire de plus de 50 km de digues non domaniales en Loire aval et du portage du PAPI val d'Authion.

### **Renouvellement d'une mise à disposition (Direction du développement et de la gestion territorialisée)**

Pour 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, d'un ingénieur territorial titulaire pour exercer les fonctions d'animatrice du SAGE Loire amont.

### **Contrats de projet**

L'un jusqu'au 30 juin 2022 pour le chargé d'opération « zones humides » du SAGE Allier aval et Sioule, poste basé à Clermont-Ferrand.

L'autre jusqu'au 31 décembre 2021 pour la chargée d'opération intervenant sur le territoire de 3 EPCI lozériens ainsi que dans la gestion sur le site de Naussac.

### **Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le bassin Allier aval**

L'Etablissement étant structure porteuse de la CLE du SAGE Allier qui portera l'animation de cette démarche et maître d'ouvrage de l'étude HMUC en cours, il est proposé la confirmation des financements correspondants et le recrutement pour 3 ans à compter du 30 septembre 2020 d'un ou d'une chargé(e) de mission PTGE, poste basé à Clermont-Ferrand.

Voilà, pour cette gestion du personnel, ce qu'on vous propose.

Pas de question ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

## **15. Questions diverses**

On a fini l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Juste une indication, à l'attention des délégués qui y siègent, maintenant il y a la CAO.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je vous remercie. Bon retour pour ceux qui ont fait le déplacement. Merci à ceux qui nous ont suivi en visio. En espérant qu'en octobre on pourra être tous présents.

Merci à tous, merci pour ces débats.

Nathalie, tu peux rester avec nous pour la CAO ?

Et Monsieur POIDEVINEAU aussi.

Merci à vous.